EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents à la séance.....	28
Pouvoirs.....	5
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU JEUDI 1er AVRIL 2021

Le jeudi 1er avril deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Espace Villars, Route de Montilly à Moulins (déplacé, après en avoir informé Monsieur le Préfet de l'Allier afin de respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le jeudi vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme De BREUVAND (absente pour la délibération n°DCM202164), M. MOREAU, M. MARTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202165), M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM202150, DCM202152, DCM202161, DCM202163, DCM202164), M. GEFFRAY (absent pour la délibération n°DCM202140), Mme MARTINS, M. KARI (absent pour les délibérations n°DCM202160, DCM202163), M. ROSNET (absent pour la délibération n°DCM202162, DCM202163), Mme EYRAUD (absente pour les délibérations n°DCM202162, DCM202164 et DCM202166), Mme TABUTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202163, DCM202164), M. BOISMENU (absent pour la délibération n°DCM202165), Mme PAGNON (absente pour la délibération n°DCM202165), M BUDAK, Mme BELIN (absente pour la délibération n°DCM202163), Mme De VAULX-RICAUD (absente pour la délibération n°DCM202163), M. FIRKY (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme VINCENT, M. LESAGE (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), Mme BATILLAT (absente à la délibération n°DCM202164), M. LUNTE (absent pour la délibération n°DCM202165), M. DARNET, M. CHARMANT, M. JACQUET (absent pour la délibération n°DCM202160), M. FLEURY (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), M. MONNET (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme ROBERT (absente à la délibération n°DCM202164),

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme NAVEAU a donné pouvoir à M. Philippe BOISMENU
Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à M. Johnny KARI
Mme LEPRINCE a donné pouvoir à Mme Cécile De BREUVAND
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme Nicole TABUTIN
M. BERNARD a donné pouvoir à M. Mathieu GEFFRAY (ne donne pas pouvoir pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Alexandre LESAGE

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr

Service Financier : NCL DCM202129

Conseil Municipal du jeudi 1er avril 2021

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020
BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal sur présentation de ***Monsieur LUCOT,***

Vu l'instruction M14 volume 1 – tome 2 – titre 3, chapitre 5, paragraphe 5 concernant la procédure de reprise anticipée des résultats en M14,

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'affectation des résultats par l'assemblée délibérante,

Considérant qu'une fois le besoin de financement en investissement couvert, le solde de l'excédent de fonctionnement est libre d'affectation en investissement (compte 1068) ou en fonctionnement (compte 002),

Vu le résultat de clôture estimé au 31 décembre 2020 de la section d'investissement qui correspond à un excédent d'investissement de 265 124,34 Euros,

Vu les restes à réaliser au 31 décembre 2020 de 5 425 032,25 Euros en dépenses d'investissement,

Vu les restes à réaliser au 31 décembre 2020 de 932 637,00 Euros en recettes d'investissement,

Considérant par conséquent que le résultat estimé de la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 4 227 270,91 Euros (5 425 032,25 – 932 637,00 – 265 124,34),

Vu le résultat de clôture estimé au 31 décembre 2020 de la section de fonctionnement de 11 834 866,44 Euros,

Considérant qu'il convient de reprendre par anticipation en investissement une partie de cet excédent de fonctionnement de l'année 2020 à hauteur du besoin de financement soit 4 227 270,91 Euros,

Considérant qu'il convient de reprendre par anticipation le solde de l'excédent de fonctionnement de l'année 2020 soit 7 607 595,53 Euros en section de fonctionnement (11 834 866,44 – 4 227 270,91),

Vu l'avis de la Commission Finances – Administration Générale – Personnel réunie le 30 mars 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Constate :

- un excédent d'investissement de clôture de l'exercice 2020 de 265 124,34 Euros,
- un excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2020 de 11 834 866,44 Euros,
- des restes à réaliser en investissement d'un montant de 5 425 032,25 Euros en dépenses et 932 637,00 Euros en recettes,

Reprend :

- un excédent d'investissement de clôture de l'exercice 2020 de 265 124,34 Euros,
- un excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2020 de 11 834 866,44 Euros,

Décide en conséquence de reprendre par anticipation une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement au compte 1068 du budget de l'année 2021, soit la somme de 4 227 270,91 Euros (5 425 032,25 – 932 637,00 – 265 124,34),

Décide de reprendre par anticipation le solde de l'excédent de fonctionnement soit 7 607 595,53 Euros (11 834 866,44 – 4 227 270,91) en section de fonctionnement au compte 002 du budget de l'année 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,

L'adjoint délégué aux Finances,
à l'Administration Générale,
à l'Etat Civil et au Personnel

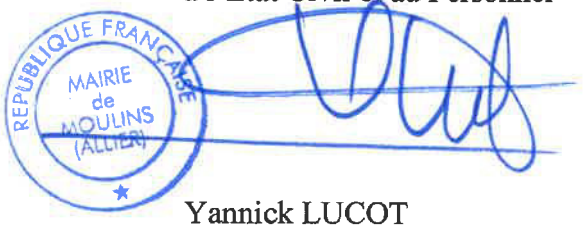

Yannick LUCOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents à la séance.....	28
Pouvoirs.....	5
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU JEUDI 1er AVRIL 2021

Le jeudi 1er avril deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Espace Villars, Route de Montilly à Moulins (déplacé, après en avoir informé Monsieur le Préfet de l'Allier afin de respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le jeudi vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme De BREUVAND (absente pour la délibération n°DCM202164), M. MOREAU, M. MARTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202165), M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM202150, DCM202152, DCM202161, DCM202163, DCM202164), M. GEFFRAY (absent pour la délibération n°DCM202140), Mme MARTINS, M. KARI (absent pour les délibérations n°DCM202160, DCM202163), M. ROSNET (absent pour la délibération n°DCM202162, DCM202163), Mme EYRAUD (absente pour les délibérations n°DCM202162, DCM202164 et DCM202166), Mme TABUTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202163, DCM202164), M. BOISMENU (absent pour la délibération n°DCM202165), Mme PAGNON (absente pour la délibération n°DCM202165), M BUDAK, Mme BELIN (absente pour la délibération n°DCM202163), Mme De VAULX-RICAUD (absente pour la délibération n°DCM202163), M. FIRKY (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme VINCENT, M. LESAGE (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), Mme BATILLAT (absente à la délibération n°DCM202164), M. LUNTE (absent pour la délibération n°DCM202165), M. DARNET, M. CHARMANT, M. JACQUET (absent pour la délibération n°DCM202160), M. FLEURY (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), M. MONNET (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme ROBERT (absente à la délibération n°DCM202164),

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme NAVEAU a donné pouvoir à M. Philippe BOISMENU
Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à M. Johnny KARI
Mme LEPRINCE a donné pouvoir à Mme Cécile De BREUVAND
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme Nicole TABUTIN
M. BERNARD a donné pouvoir à M. Mathieu GEFFRAY (ne donne pas pouvoir pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Alexandre LESAGE

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr

Service Financier : NC

DCM202130
Conseil Municipal du jeudi 1er avril 2021

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020
BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal sur présentation de ***Monsieur LUCOT,***

Vu l'instruction M4 modifiée concernant la procédure de reprise anticipée des résultats, chapitre 5 paragraphe 6,

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'affectation des résultats par l'assemblée délibérante,

Considérant qu'une fois le besoin de financement en investissement couvert, le solde de l'excédent de fonctionnement est libre d'affectation en investissement (compte 1068) ou en fonctionnement (compte 002),

Vu le résultat de clôture estimé au 31 décembre 2020 de la section d'investissement faisant apparaître un déficit d'investissement de 426 434,94 Euros,

Vu les restes à réaliser au 31 décembre 2020 de 10 979,45 Euros en dépenses d'investissement,

Considérant par conséquent que le résultat estimé de la section d'investissement fait apparaitre un besoin de financement de 437 414,39 Euros (426 434,94 + 10 979,45),

Vu le résultat de clôture estimé au 31 décembre 2020, de la section de fonctionnement faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 747 720,48 Euros,

Considérant qu'il convient de reprendre par anticipation en investissement une partie de cet excédent de fonctionnement de l'année 2020 à hauteur du besoin de financement soit 437 414,39 Euros,

Considérant qu'il convient de reprendre par anticipation le solde de l'excédent de fonctionnement de l'année 2020 soit 310 306,09 Euros (747 720,48 – 437 414,39)

Vu la délibération du 30 mars 2021 du Conseil d'Exploitation de la Régie des Parcs de stationnement,

Vu l'avis de la Commission Finances – Administration Générale – Personnel réunie le 30 mars 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Constate :

- un déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2020 de 426 434,94 Euros,
- un excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2020 de 747 720,48 Euros,
- des restes à réaliser en investissement d'un montant de 10 979,45 Euros en dépenses,

Décide en conséquence de reprendre par anticipation une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement au compte 1068 du budget de l'année 2021, soit la somme de 437 414,39 Euros (426 434,94 + 10 979,45)

Décide de reprendre par anticipation le solde de l'excédent de fonctionnement soit 310 306,09 Euros (747 720,48– 437 414,39) en section de fonctionnement au compte 002 du budget de l'année 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,

L'adjoint délégué aux Finances,
à l'Administration Générale,
à l'Etat Civil et au Personnel

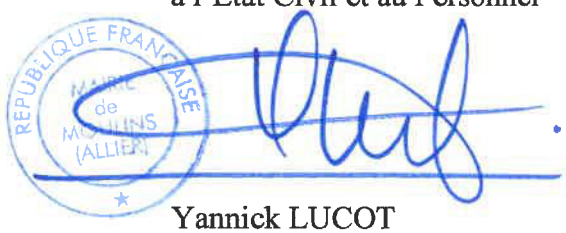

Yannick LUCOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents à la séance.....	28
Pouvoirs.....	5
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU JEUDI 1er AVRIL 2021

Le jeudi 1er avril deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Espace Villars, Route de Montilly à Moulins (déplacé, après en avoir informé Monsieur le Préfet de l'Allier afin de respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le jeudi vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme De BREUVAND (absente pour la délibération n°DCM202164), M. MOREAU, M. MARTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202165), M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM202150, DCM202152, DCM202161, DCM202163, DCM202164), M. GEFFRAY (absent pour la délibération n°DCM202140), Mme MARTINS, M. KARI (absent pour les délibérations n°DCM202160, DCM202163), M. ROSNET (absent pour la délibération n°DCM202162, DCM202163), Mme EYRAUD (absente pour les délibérations n°DCM202162, DCM202164 et DCM202166), Mme TABUTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202163, DCM202164), M. BOISMENU (absent pour la délibération n°DCM202165), Mme PAGNON (absente pour la délibération n°DCM202165), M BUDAK, Mme BELIN (absente pour la délibération n°DCM202163), Mme De VAULX-RICAUD (absente pour la délibération n°DCM202163), M. FIRKY (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme VINCENT, M. LESAGE (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), Mme BATILLAT (absente à la délibération n°DCM202164), M. LUNTE (absent pour la délibération n°DCM202165), M. DARNET, M. CHARMANT, M. JACQUET (absent pour la délibération n°DCM202160), M. FLEURY (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), M. MONNET (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme ROBERT (absente à la délibération n°DCM202164),

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme NAVEAU a donné pouvoir à M. Philippe BOISMENU
Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à M. Johnny KARI
Mme LEPRINCE a donné pouvoir à Mme Cécile De BREUVAND
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme Nicole TABUTIN
M. BERNARD a donné pouvoir à M. Mathieu GEFFRAY (ne donne pas pouvoir pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Alexandre LESAGE

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE CAMPING

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr

Service Financier : NC DCM202131

Conseil Municipal du jeudi 1er avril 2021

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020
BUDGET ANNEXE CAMPING

Le Conseil Municipal sur présentation de ***Monsieur LUCOT,***

Vu l'instruction M14 volume 1 – tome 2 – titre 3, chapitre 5, paragraphe 5 concernant la procédure de reprise anticipée des résultats en M14,

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'affectation des résultats par l'assemblée délibérante,

Vu le résultat de clôture estimé au 31 décembre 2020 de la section d'investissement faisant apparaître un déficit d'investissement de 29 713,05 Euros,

Considérant par conséquent que le résultat estimé de la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 29 713,05 Euros,

Vu le résultat de clôture estimé au 31 décembre 2020 de la section de fonctionnement faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 61 405,89 Euros,

Considérant qu'il convient de reprendre par anticipation en investissement une partie de cet excédent de fonctionnement de l'année 2020 à hauteur du besoin de financement soit 29 713,05 Euros,

Considérant qu'il convient de reprendre par anticipation le solde de l'excédent de fonctionnement de l'année 2020 soit 31 692,84 Euros (61 405,89 – 29 713,05),

Considérant qu'il convient de reprendre par anticipation les résultats de l'année 2020 au budget de l'exercice 2021,

Vu l'avis de la commission Finances - Administration Générale - Personnel réunie le 30 mars 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Constate

- un déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2020 de 29 713,05 Euros,
- un excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2020 de 61 405,89 Euros,

Décide en conséquence de reprendre par anticipation une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement au compte 1068 du budget de l'année 2021, soit la somme de 29 713,05 Euros,

Décide de reprendre par anticipation le solde de l'excédent de fonctionnement soit 31 692,84 Euros (61 405,89 – 29 713,05) en section de fonctionnement au compte 002 du budget de l'année 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,

L'adjoint délégué aux Finances,
à l'Administration Générale,
à l'Etat Civil et au Personnel

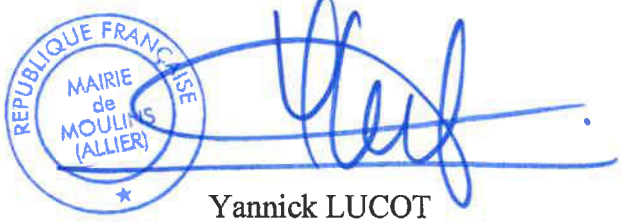

Yannick LUCOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents à la séance.....	28
Pouvoirs.....	5
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU JEUDI 1er AVRIL 2021

Le jeudi 1er avril deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Espace Villars, Route de Montilly à Moulins (déplacé, après en avoir informé Monsieur le Préfet de l'Allier afin de respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le jeudi vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme De BREUVAND (absente pour la délibération n°DCM202164), M. MOREAU, M. MARTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202165), M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM202150, DCM202152, DCM202161, DCM202163, DCM202164), M. GEFFRAY (absent pour la délibération n°DCM202140), Mme MARTINS, M. KARI (absent pour les délibérations n°DCM202160, DCM202163), M. ROSNET (absent pour la délibération n°DCM202162, DCM202163), Mme EYRAUD (absente pour les délibérations n°DCM202162, DCM202164 et DCM202166), Mme TABUTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202163, DCM202164), M. BOISMENU (absent pour la délibération n°DCM202165), Mme PAGNON (absente pour la délibération n°DCM202165), M BUDAK, Mme BELIN (absente pour la délibération n°DCM202163), Mme De VAULX-RICAUD (absente pour la délibération n°DCM202163), M. FIRKY (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme VINCENT, M. LESAGE (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), Mme BATILLAT (absente à la délibération n°DCM202164), M. LUNTE (absent pour la délibération n°DCM202165), M. DARNET, M. CHARMANT, M. JACQUET (absent pour la délibération n°DCM202160), M. FLEURY (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), M. MONNET (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme ROBERT (absente à la délibération n°DCM202164),

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme NAVEAU a donné pouvoir à M. Philippe BOISMENU
Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à M. Johnny KARI
Mme LEPRINCE a donné pouvoir à Mme Cécile De BREUVAND
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme Nicole TABUTIN
M. BERNARD a donné pouvoir à M. Mathieu GEFFRAY (ne donne pas pouvoir pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Alexandre LESAGE

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE THEATRE

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr

Service Financier : NC DCM202132

Conseil Municipal du jeudi 1er avril 2021

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020
BUDGET ANNEXE THEATRE

Le Conseil Municipal sur présentation de ***Monsieur LUCOT,***

Vu l'instruction M14 volume 1 – tome 2 – titre 3, chapitre 5, paragraphe 5 concernant la procédure de reprise anticipée des résultats en M14,

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'affectation des résultats par l'assemblée délibérante,

Considérant qu'une fois le besoin de financement en investissement couvert, le solde de l'excédent de fonctionnement est libre d'affectation en investissement (compte 1068) ou en fonctionnement (compte 002)

Vu le résultat de clôture estimé au 31 décembre 2020 de la section d'investissement qui correspond à un déficit d'investissement de 565 448,16 Euros,

Vu les restes à réaliser au 31 décembre 2020 de 14 014,26 Euros en dépenses d'investissement,

Vu les restes à réaliser au 31 décembre 2020 de 424 387,25 Euros en recettes d'investissement,

Considérant par conséquent que le résultat de la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 155 075,17 Euros (565 448,16 + 14 014,26 – 424 387,25),

Vu le résultat de clôture au 31 décembre 2020 de la section de fonctionnement de 155 075,17 Euros,

Considérant qu'il convient de reprendre par anticipation en investissement cet excédent de fonctionnement de l'année 2020 correspondant au besoin de financement soit 155 075,17 Euros,

Vu l'avis de la commission Finances - Administration Générale - Personnel réunie le 30 mars 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Constate :

- un déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2020 de 565 448,16 Euros,
- un excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2020 de 155 075,17 Euros,
- des restes à réaliser en investissement d'un montant de 14 014,26 Euros en dépenses et 424 387,25 Euros en recettes,

Reprend :

- un déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2020 de 565 448,16 Euros,
- un excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2020 de 155 075,17 Euros,

Décide en conséquence de reprendre par anticipation l'excédent de fonctionnement en investissement au compte 1068 du budget de l'année 2021, soit la somme de 155 075,17 Euros (565 448,16 + 14 014,26 – 424 387,25),

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,

L'adjoint délégué aux Finances,
à l'Administration Générale,
à l'Etat Civil et au Personnel

Yannick LUCOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents à la séance.....	28
Pouvoirs.....	5
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU JEUDI 1er AVRIL 2021

Le jeudi 1er avril deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Espace Villars, Route de Montilly à Moulins (déplacé, après en avoir informé Monsieur le Préfet de l'Allier afin de respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le jeudi vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme De BREUVAND (absente pour la délibération n°DCM202164), M. MOREAU, M. MARTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202165), M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM202150, DCM202152, DCM202161, DCM202163, DCM202164), M. GEFFRAY (absent pour la délibération n°DCM202140), Mme MARTINS, M. KARI (absent pour les délibérations n°DCM202160, DCM202163), M. ROSNET (absent pour la délibération n°DCM202162, DCM202163), Mme EYRAUD (absente pour les délibérations n°DCM202162, DCM202164 et DCM202166), Mme TABUTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202163, DCM202164), M. BOISMENU (absent pour la délibération n°DCM202165), Mme PAGNON (absente pour la délibération n°DCM202165), M BUDAK, Mme BELIN (absente pour la délibération n°DCM202163), Mme De VAULX-RICAUD (absente pour la délibération n°DCM202163), M. FIRKY (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme VINCENT, M. LESAGE (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), Mme BATILLAT (absente à la délibération n°DCM202164), M. LUNTE (absent pour la délibération n°DCM202165), M. DARNET, M. CHARMANT, M. JACQUET (absent pour la délibération n°DCM202160), M. FLEURY (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), M. MONNET (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme ROBERT (absente à la délibération n°DCM202164),

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme NAVEAU a donné pouvoir à M. Philippe BOISMENU
Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à M. Johnny KARI
Mme LEPRINCE a donné pouvoir à Mme Cécile De BREUVAND
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme Nicole TABUTIN
M. BERNARD a donné pouvoir à M. Mathieu GEFFRAY (ne donne pas pouvoir pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Alexandre LESAGE

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES - ANNEE 2021

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr

Service Financier : NCL

DCM202133
Conseil Municipal du jeudi 1er avril 2021

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES
ANNEE 2021

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Monsieur LUCOT,***

Vu l'article L 2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux recettes fiscales comprenant notamment le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020,

Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a prévu, à compter du 1er janvier 2021, le transfert, aux communes, du produit de taxe foncière sur les propriétés bâties perçu jusqu'en 2020 par les départements ; ainsi chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB qui viendra s'additionner au taux communal.

Considérant la volonté de ne pas augmenter les taux communaux des taxes directes locales,

Vu l'avis de la commission Finances - Administration Générale - Personnel réunie le 30 mars 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de reconduire les taux 2020 pour l'année 2021 :

- foncier bâti	41,55 % (18,68 % taux de la Ville de Moulins + 22,87 % taux départemental)
- foncier non bâti	44,74 %

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,

L'adjoint délégué aux Finances,
à l'Administration Générale,
à l'Etat Civil et au Personnel

Yannick LUCOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents à la séance.....	28
Pouvoirs.....	5
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU JEUDI 1er AVRIL 2021

Le jeudi 1er avril deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Espace Villars, Route de Montilly à Moulins (déplacé, après en avoir informé Monsieur le Préfet de l'Allier afin de respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le jeudi vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme De BREUVAND (absente pour la délibération n°DCM202164), M. MOREAU, M. MARTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202165), M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM202150, DCM202152, DCM202161, DCM202163, DCM202164), M. GEFFRAY (absent pour la délibération n°DCM202140), Mme MARTINS, M. KARI (absent pour les délibérations n°DCM202160, DCM202163), M. ROSNET (absent pour la délibération n°DCM202162, DCM202163), Mme EYRAUD (absente pour les délibérations n°DCM202162, DCM202164 et DCM202166), Mme TABUTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202163, DCM202164), M. BOISMENU (absent pour la délibération n°DCM202165), Mme PAGNON (absente pour la délibération n°DCM202165), M BUDAK, Mme BELIN (absente pour la délibération n°DCM202163), Mme De VAULX-RICAUD (absente pour la délibération n°DCM202163), M. FIRKY (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme VINCENT, M. LESAGE (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), Mme BATILLAT (absente à la délibération n°DCM202164), M. LUNTE (absent pour la délibération n°DCM202165), M. DARNET, M. CHARMANT, M. JACQUET (absent pour la délibération n°DCM202160), M. FLEURY (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), M. MONNET (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme ROBERT (absente à la délibération n°DCM202164),

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme NAVEAU a donné pouvoir à M. Philippe BOISMENU
Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à M. Johnny KARI
Mme LEPRINCE a donné pouvoir à Mme Cécile De BREUVAND
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme Nicole TABUTIN
M. BERNARD a donné pouvoir à M. Mathieu GEFFRAY (ne donne pas pouvoir pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Alexandre LESAGE

BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2021

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr

Service Financier : NCL

DCM202134
Conseil Municipal du jeudi 1er avril 2021

BUDGET PRIMITIF
EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal sur présentation de ***Madame BELIN,***

Vu les articles L 1612-1 et suivants, L 2122-21 alinéa 3 et L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Débat d'Orientations Budgétaires, obligatoire dans les collectivités de plus de 3 500 habitants, a été présenté lors de la séance du Conseil municipal du 26 février 2021,

Considérant la proposition de budget faite le 30 mars 2021 par le Conseil d'Exploitation de la régie des parcs de stationnement,

Considérant que le budget reflète les orientations présentées dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires de la municipalité et traduit les choix et la gestion de la commune,

Considérant que le budget ne peut faire l'objet de comparaisons avec des ratios issus de l'analyse financière,

Considérant les reprises des résultats dégagés sur l'exercice 2020 pour le budget principal et les budgets annexes,

Vu la présentation faite devant la commission finances, administration générale et personnel le 30 mars 2021,

Considérant le budget primitif ci-annexé dont les éléments essentiels sont les suivants :

BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2021

I – BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal s'équilibre en mouvements budgétaires, à la somme globale de 43 568 602,78 €.

- **Section d'investissement**

Dépenses	14 391 889,25 €
Recettes	14 391 889,25 €

- **Section de fonctionnement**

Dépenses	29 176 713,53 €
Recettes	29 176 713,53 €

Ce budget, prend en compte les objectifs que s'est fixée la Municipalité :

- poursuite des efforts de gestion
- maintien des taux d'imposition au montant de l'année précédente
- maîtrise de l'encours de la dette et consolidation de la solvabilité
- maintien d'une épargne nette durablement positive
- poursuite des investissements

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	29 176 713,53 €
- Mouvements réels	25 797 212,33 €
- Mouvements d'ordre	3 379 501,20 €
Recettes	29 176 713,53 €
- Mouvements réels	21 369 118,00 €
- Mouvements d'ordre	200 000,00 €
- Excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	7 607 595,53 €

DEPENSES

Les dépenses réelles, évaluées poste par poste, pour un montant de 25 797 212,33 € se présentent ainsi :

- Chapitre 011 Charges à caractère général	9 709 155,55 €
- Chapitre 012 Charges de personnel	11 202 830,33 €
- Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	4 013 076,45 €
- Chapitre 66 Charges financières	739 000,00 €
- Chapitre 67 Charges exceptionnelles	133 150,00 €

Les dépenses d'ordre d'un montant de 3 379 501,20 € sont constituées par :

- Chapitre 042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 274 595,00 €
- Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	1 104 906,20 €

RECETTES

Les recettes réelles évaluées à 21 369 118,00 € se répartissent ainsi :

- Chapitre 70	Produits des services du domaine et ventes diverses	982 314,00 €
- Chapitre 73	Impôts et taxes	11 525 576,00 €
- Chapitre 74	Dotations, subventions, participations	7 934 954,00 €
- Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	511 326,00 €
- Chapitre 76	Produits financiers	20,00 €
- Chapitre 77	Produits exceptionnels	100 000,00 €
- Chapitre 013	Atténuation de charges	314 928,00 €

et comprennent notamment

- **le produit global des impôts et taxes (chapitre 73)** qui s'élève à : 11 525 576,00 €

dont les principaux postes sont :

* Reversement de fiscalité	722 539,00 €
• Attribution de compensation	541 005,00 €
• Dotation de solidarité communautaire	181 534,00 €
* Produit voté des taxes	9 575 000,00 €
* Taxe sur l'électricité	400 000,00 €

- les dotations, subventions et participations (chapitre 74) qui s'élèvent à 7 934 954,00 €

se composent notamment de :

* la DGF	4 797 539,00 €
* la DSU	1 521 373,00 €
* Subventions et participations	409 912,00 €
* la Dotation de recensement	4 000,00 €
* la Dotation pour les titres sécurisé	12 130,00 €
* la Dotation nationale de péréquation	281 000,00 €
* FCTVA	2 000,00 €
* Allocations compensatrices	
- Taxe habitation	838 000,00 €
- Taxe foncière	69 000,00 €

Les recettes d'ordre pour un montant de 200 000,00 € sont constituées par :

- Chapitre 042 Opérations d'ordre de transferts entre sections 200 000,00 €

B – SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	14 391 889,25 €
* Mouvements réels	8 392 676,00 €
dont 1 011 000,00 € correspondant au remboursement en capital de la dette	
* Mouvements d'ordre de section à section	200 000,00 €
* Mouvements d'ordre intra section	374 181,00 €
* Restes à réaliser 2020	5 425 032,25 €

Recettes	14 391 889,25 €
* Mouvements réels	5 213 174,80 €
* Mouvements d'ordre de section à section	3 379 501,20 €
* Mouvements d'ordre intra section	374 181,00 €
* Restes à réaliser 2020	932 637,00 €
* Excédent d'investissement	265 124,34 €
* Compte 1068 correspondant à la reprise anticipée en investissement d'une partie de l'excédent de fonctionnement	4 227 270,91 €

DEPENSES

Les dépenses réelles évaluées pour un montant de 8 392 676,00 € se répartissent ainsi :

* Mouvements de dettes (chapitre 16)

dont	Remboursement du capital de la dette	1 011 000,00 €
	Dépôts et cautionnement reçus	4 000,00 €

* Equipement

-	Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	289 700,00 €
-	Chapitre 204 Subventions d'équipement versées	1 557 076,00 €
-	Chapitre 21 Immobilisations corporelles	892 400,00 €
-	Chapitre 23 Travaux en cours	4 638 500,00 €

Les dépenses d'ordre d'un montant de 574 181,00 € se répartissent ainsi :

- Chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	200 000,00 €
- Chapitre 041	Opérations d'ordre intra section	374 181,00 €

RECETTES

Les recettes réelles évaluées à 5 213 174,80 € sont constituées par :

* Les subventions d'investissement (Chapitre 13)	1 703 773,80 €
- Amendes de police	200 000,00 €
- Etat	300 000,00 €
- Département	350 000,00 €
- Groupement de rattachement	853 773,80 €
* Les participations aux travaux d'équipement (Chapitre 10)	378 000,00 €
- FCTVA	358 000,00 €
- Taxe d'Aménagement	20 000,00 €
* Les emprunts et dette	3 001 000,00 €
- Emprunt	3 000 000,00 €
- Dépôts et cautionnements versés	1 000,00 €
* Autres immobilisations financières	95 000,00 €
- Créances sur les collectivités et ets publics	95 000,00 €
* Les produits des cessions d'immobilisations	35 401,00 €
Compte 1068 correspondant à la reprise anticipée en investissement d'une partie de l'excédent de fonctionnement	4 227 270,91 €

Les recettes d'ordre pour un montant de 3 753 682,20 € sont constituées par :

- Chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 274 595,00 €
- Chapitre 041	Opérations d'ordre intra section	374 181,00 €
- Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	1 104 906,20 €

II – BUDGETS ANNEXES

THEATRE

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 866 320,00 € HT.

Dépenses

Chapitres	- 011 Charges à caractère général	387 325,00 €
	- 012 Charges de personnel	238 000,00 €
	- 65 Autres charges de gestion courante	105,00 €
	- 67 Charges exceptionnelles	61 000,00 €
	- 023 Virement à la section d'investissement	153 700,00 €
	- 042 Dotations aux amortissements	26 190,00 €

Recettes

Chapitres	- 70 Produits des services	185 700,00 €
	- 74 Dotations et participations	4 000,00 €
	- 75 Autres produits de gestion courante	491 730,00 €
	- 77 Produits exceptionnels	5 000,00 €
	- 042 Subv d'invest transféré cpte résultat	179 890,00 €

- La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 799 352,42 € HT.

Dépenses

Chapitres	- 20 Immobilisation incorporelles	1 500,00 €
	- 21 Immobilisations corporelles	34 500,00 €
	- 23 Immobilisations en cours	4 000,00 €
	- Restes à réaliser	14 014,26 €
	- 040 Subv d'invest transféré cpte résultat	179 890,00 €
	- 001 Déficit d'investissement	565 448,16 €

Recettes

Chapitres	- 13 Subventions d'équipement	40 000,00 €
	- 021 Virement à la section de fonctionnement	153 700,00 €
	- 040 Amortissement des immobilisations	26 190,00 €
	- Restes à réaliser	424 387,25 €
	- 1068 Réserves	155 075,17 €

CAMPING

- **La section de fonctionnement** s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 80 006,84 € HT

Dépenses

Chapitres	- 011 Charges à caractère général	37 578,84 €
	- 012 Charges de personnel	4 500,00 €
	- 65 Autres charges de gestion courante	10,00 €
	- 042 Dotations aux amortissements	10 551,70 €
	- 023 Virement à la section d'investissement	27 366,30 €

Recettes

Chapitres	- 70 Produits des services du domaine et ventes	35 000,00 €
	- 042 Opérations d'ordre de transfert entre section	13 314,00 €
	- 002 Excédent de fonctionnement reporté	31 692,84 €

- **La section d'investissement** s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 67 631,05 € HT

Dépenses

Chapitres	21 Immobilisations corporelles	14 604,00 €
	23 Immobilisations en cours	10 000,00 €
	040 Opération d'ordre de section à section	13 314,00 €
	001 Déficit reporté	29 713,05 €

Recettes

Chapitres	040 Amortissement des immobilisations	10 551,70 €
	021 Virement à la section d'investissement	27 366,30 €
	1068 Réserves	29 713,05 €

PARCS DE STATIONNEMENT

- **La section de fonctionnement** s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 220 616,43 € HT

Dépenses

Chapitres	- 011 Charges à caractère général	211 436,09 €
	- 012 Charges de personnel et frais assimilés	187 440,00 €
	- 65 Autres charges de gestion courante	10,00 €
	- 66 Charges financières	33 100,00 €
	- 67 Charges exceptionnelles	145 230,09 €

- 023 Virement à la section d'investissement		571 175,96 €
- 042 Dotations aux amortissements		72 224,29 €

Recettes

Chapitres	- 70	Ventes de prod. fab., prest. serv ., marchandises	447 730,09 €
	- 77	Produits exceptionnels	78 280,00 €
	- 002	Excédent de fonctionnement reporté	310 306,09 €
	- 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	384 300,25 €

- **La section d'investissement** s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 080 814,64 € HT

Dépenses

Chapitres	16	Remboursement d'emprunts et dettes	41 000,00 €
	20	Immobilisation corporelles	20 000,00 €
	21	Immobilisation incorporelles	48 100,00 €
	23	Immobilisation en cours	150 000,00 €
	040	Opérations d'ordres transfert entre sections	384 300,25 €
	Restes à réaliser		10 979,45 €
	001	Déficit reporté	426 434,94 €

Recettes

Chapitres	040	Opérations d'ordres transfert entre sections	72 224,29 €
	021	Virement de la section de fonctionnement	571 175,96 €
	1068	Réserves	437 414,39 €

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur ***Madame BELIN***,

Après en avoir délibéré, à 25 voix POUR, 3 voix CONTRE (Mme ROBERT, Messieurs MONNET et FLEURY) et 5 ABSTENTIONS (Mesdames BATILLAT et CHARMANT, Messieurs LUNTE, DARNET et JACQUET),

Approuve et arrête le budget primitif principal de l'exercice 2021 et les budgets primitifs annexes 2021 (théâtre, camping, parcs de stationnement) présentés par chapitre, en équilibre section par section, ainsi que leurs annexes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,

La conseillère déléguée de la Politique
de la ville, de l'Insertion et
du Rapporteur du budget

Maud BELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents à la séance.....	28
Pouvoirs.....	5
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU JEUDI 1er AVRIL 2021

Le jeudi 1er avril deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Espace Villars, Route de Montilly à Moulins (déplacé, après en avoir informé Monsieur le Préfet de l'Allier afin de respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le jeudi vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme De BREUVAND (absente pour la délibération n°DCM202164), M. MOREAU, M. MARTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202165), M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM202150, DCM202152, DCM202161, DCM202163, DCM202164), M. GEFFRAY (absent pour la délibération n°DCM202140), Mme MARTINS, M. KARI (absent pour les délibérations n°DCM202160, DCM202163), M. ROSNET (absent pour la délibération n°DCM202162, DCM202163), Mme EYRAUD (absente pour les délibérations n°DCM202162, DCM202164 et DCM202166), Mme TABUTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202163, DCM202164), M. BOISMENU (absent pour la délibération n°DCM202165), Mme PAGNON (absente pour la délibération n°DCM202165), M BUDAK, Mme BELIN (absente pour la délibération n°DCM202163), Mme De VAULX-RICAUD (absente pour la délibération n°DCM202163), M. FIRKY (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme VINCENT, M. LESAGE (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), Mme BATILLAT (absente à la délibération n°DCM202164), M. LUNTE (absent pour la délibération n°DCM202165), M. DARNET, M. CHARMANT, M. JACQUET (absent pour la délibération n°DCM202160), M. FLEURY (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), M. MONNET (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme ROBERT (absente à la délibération n°DCM202164),

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme NAVEAU a donné pouvoir à M. Philippe BOISMENU
Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à M. Johnny KARI
Mme LEPRINCE a donné pouvoir à Mme Cécile De BREUVAND
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme Nicole TABUTIN
M. BERNARD a donné pouvoir à M. Mathieu GEFFRAY (ne donne pas pouvoir pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Alexandre LESAGE

IMPUTATION BUDGETAIRE COMPTABLE DES BIENS MEUBLES DE FAIBLE VALEUR - EXERCICE 2021 - LISTE COMPLEMENTAIRE N°1

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr

Service Financier : NC/IC

DCM202135
Conseil Municipal du jeudi 1er avril 2021

IMPUTATION BUDGETAIRE COMPTABLE
DES BIENS MEUBLES DE FAIBLE VALEUR
EXERCICE 2021 – LISTE COMPLEMENTAIRE N°1

Le Conseil Municipal sur présentation de ***Monsieur LUCOT,***

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, Volume I, Tome II, Titre III, Chapitre IV,

Vu l'article L2122-21, 3° du code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire NOR/INT/B 0200059C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local,

Vu l'arrêté NOR : INTB0100692A du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local pris en application des articles L 2122-21, L 3221-2 et L 4231-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 décembre 2020 indiquant la liste des biens d'un montant inférieur à 500€ qui ne peuvent pas être rattachés automatiquement à la section d'investissement du budget de l'exercice 2021 de par leur présence dans la nomenclature ou le raisonnement par analogie,

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une liste complémentaire des biens de faible valeur acquis sur l'exercice 2021,

Considérant que ces biens s'amortissent sur une période d'une année,

Considérant que cette délibération n'est en aucun cas exhaustive, et fera l'objet de délibérations ultérieures complémentaires,

Vu la liste annexée des dépenses de faibles valeurs,

Vu l'avis de la commission Finances – Administration Générale – Personnel réunie le 30 mars 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'imputer à la section d'investissement du budget de l'exercice 2021, l'achat du matériel décrit ci-après :

N° Immo.	Désignation	Valeur acq.	Nat. acq.
20210025	**LOGICIELS**	**336,00**	**2051**
20210049	**PANNEAUX DE SIGNALISATION**	**440,10**	**21578**
20210016	**MATERIELS, OUTILLAGES ET EQUIPEMENTS**	**603,70**	**2158**
	MATERIEL ELECTRIQUE	430,76	
	BORNE DE CHARGE	172,94	
20210036	**MATERIEL ELECTRIQUE MATERIEL SUR VEHICULE**	**381,54**	**2182**
	BATTERIES	381,54	
20210041	**MATERIEL INFORMATIQUE**	**59,99**	**2183**
20210023	**MOBILIERS**	**792,84**	**2184**
	VESTIAIRE	146,00	
	BUREAU	257,87	
	ARMOIRE	293,00	
	MEUBLE HAUT	95,97	
20210015	**PETITS MATERIELS**	**3 236,51**	**2188**

	FOUR MICRO-ONDES	113,40	
	VIDEOPROJECTEUR	372,22	
	ARMOIRE METALLIQUE	208,90	
	TAMPONS BOIS	64,43	
	COQUES TELEPHONES	67,96	
	CARTONS A DESSIN	310,95	
	MACHINE A POP CORN	204,97	
	AGRAFEUSE	25,01	
	LAMPE ET LAMPADAIRE	333,17	
	CAMERA SPORT	349,00	
	NETTOYEUR VAPEUR	269,99	
	HORLOGE	23,14	
	TELEPHONE SANS FIL	46,92	
	MODULE DE CLASSEMENT	63,89	
	RADIATEUR D APPOINT	109,90	
	ELECTROMENAGER	503,66	
	ENCEINTE	169,00	
20210021	**MATERIELS OUTILLAGES ET EQUIPEMENTS**	**1 182,30**	**2188**
	MANILLE ET CROCHET	151,94	
	OUTILLAGE	498,16	
	CHAUFFE EAU	532,20	
20210024	**LIVRES SCOLAIRES**	**15,00**	**2188**
20210048	**LIVRES**	**40,95**	**2188**
		7 088,93	

Dit que les crédits sont inscrits au Budget 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,

L'adjoint délégué aux Finances,
à l'Administration Générale,
à l'Etat Civil et au Personnel

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE de MOULINS (ALLIER)

Yannick LUCOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents à la séance.....	28
Pouvoirs.....	5
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU JEUDI 1er AVRIL 2021

Le jeudi 1er avril deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Espace Villars, Route de Montilly à Moulins (déplacé, après en avoir informé Monsieur le Préfet de l'Allier afin de respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le jeudi vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme De BREUVAND (absente pour la délibération n°DCM202164), M. MOREAU, M. MARTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202165), M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM202150, DCM202152, DCM202161, DCM202163, DCM202164), M. GEFFRAY (absent pour la délibération n°DCM202140), Mme MARTINS, M. KARI (absent pour les délibérations n°DCM202160, DCM202163), M. ROSNET (absent pour la délibération n°DCM202162, DCM202163), Mme EYRAUD (absente pour les délibérations n°DCM202162, DCM202164 et DCM202166), Mme TABUTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202163, DCM202164), M. BOISMENU (absent pour la délibération n°DCM202165), Mme PAGNON (absente pour la délibération n°DCM202165), M BUDAK, Mme BELIN (absente pour la délibération n°DCM202163), Mme De VAULX-RICAUD (absente pour la délibération n°DCM202163), M. FIRKY (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme VINCENT, M. LESAGE (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), Mme BATILLAT (absente à la délibération n°DCM202164), M. LUNTE (absent pour la délibération n°DCM202165), M. DARNET, M. CHARMANT, M. JACQUET (absent pour la délibération n°DCM202160), M. FLEURY (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), M. MONNET (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme ROBERT (absente à la délibération n°DCM202164),

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme NAVEAU a donné pouvoir à M. Philippe BOISMENU
Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à M. Johnny KARI
Mme LEPRINCE a donné pouvoir à Mme Cécile De BREUVAND
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme Nicole TABUTIN
M. BERNARD a donné pouvoir à M. Mathieu GEFFRAY (ne donne pas pouvoir pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Alexandre LESAGE

REHABILITATION DE L'ECOLE LEONARD DE VINCI- AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr

Service Financier DCM202136

Conseil Municipal du jeudi 1er avril 2021

REHABILITATION DE L'ECOLE LEONARD DE VINCI
AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDITS DE PAIEMENT

Le Conseil Municipal, sur proposition de ***Monsieur LUCOT,***

Vu l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquant :

- Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées,
- Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes,

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Vu l'article R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales décrivant la procédure à mettre en place pour l'utilisation d'une autorisation de programme,

Vu la délibération du 27 septembre 2019 instituant une autorisation de programme – crédits de paiement pour la gestion comptable et financière des travaux de réhabilitation de l'école Léonard de Vinci,

Vu la délibération du 24 juillet 2020 modifiant l'autorisation de programme – crédits de paiement pour la gestion comptable et financière des travaux de réhabilitation de l'école Léonard de Vinci,

Considérant que le montant des travaux a été estimé à la somme 1 120 000,00 €,

Considérant que pour tenir compte de divers avenants et révisions, il convient de porter le montant de l'autorisation de programme à la somme de 1 140 000,00 €,

Considérant que les crédits de paiement affectés à cette réhabilitation doivent s'étaler sur la durée des travaux soit 2019 à 2021,

Considérant que les crédits de paiement consommés s'élèvent à la somme de 39 826,48 € sur l'exercice 2019 et à la somme de 502 606,01 € sur l'exercice 2020,

Considérant que la répartition prévisionnelle des crédits de paiement sera la suivante :

- Crédits de paiement 2021 : 597 567,51 €

Vu l'avis de la commission Finances – Administration Générale – Personnel réunie le 30 mars 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de porter le montant de l'autorisation de programme à 1 140 000 €,

Prend acte de la répartition prévisionnelle des crédits de paiement comme suit :

- Crédits de paiement 2021 : 597 567,51 €

Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice concerné.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,

L'adjoint délégué aux Finances,
à l'Administration Générale,
à l'Etat Civil et au Personnel

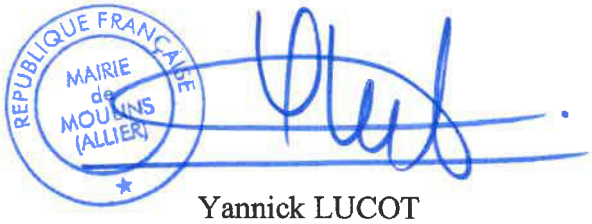

Yannick LUCOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents à la séance.....	28
Pouvoirs.....	5
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU JEUDI 1er AVRIL 2021

Le jeudi 1er avril deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Espace Villars, Route de Montilly à Moulins (déplacé, après en avoir informé Monsieur le Préfet de l'Allier afin de respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le jeudi vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme De BREUVAND (absente pour la délibération n°DCM202164), M. MOREAU, M. MARTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202165), M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM202150, DCM202152, DCM202161, DCM202163, DCM202164), M. GEFFRAY (absent pour la délibération n°DCM202140), Mme MARTINS, M. KARI (absent pour les délibérations n°DCM202160, DCM202163), M. ROSNET (absent pour la délibération n°DCM202162, DCM202163), Mme EYRAUD (absente pour les délibérations n°DCM202162, DCM202164 et DCM202166), Mme TABUTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202163, DCM202164), M. BOISMENU (absent pour la délibération n°DCM202165), Mme PAGNON (absente pour la délibération n°DCM202165), M BUDAK, Mme BELIN (absente pour la délibération n°DCM202163), Mme De VAULX-RICAUD (absente pour la délibération n°DCM202163), M. FIRKY (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme VINCENT, M. LESAGE (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), Mme BATILLAT (absente à la délibération n°DCM202164), M. LUNTE (absent pour la délibération n°DCM202165), M. DARNET, M. CHARMANT, M. JACQUET (absent pour la délibération n°DCM202160), M. FLEURY (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), M. MONNET (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme ROBERT (absente à la délibération n°DCM202164),

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme NAVEAU a donné pouvoir à M. Philippe BOISMENU
Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à M. Johnny KARI
Mme LEPRINCE a donné pouvoir à Mme Cécile De BREUVAND
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme Nicole TABUTIN
M. BERNARD a donné pouvoir à M. Mathieu GEFFRAY (ne donne pas pouvoir pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Alexandre LESAGE

STRATEGIE URBAINE ET PATRIMONIALE - AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr

Service Financier DCM202137

Conseil Municipal du jeudi 1er avril 2021

STRATEGIE URBAINE ET PATRIMONIALE
AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDITS DE PAIEMENT

Le Conseil Municipal, sur proposition de ***Monsieur LUCOT,***

Vu l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquant :

- Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées,
- Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes,

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Vu l'article R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales décrivant la procédure à mettre en place pour l'utilisation d'une autorisation de programme,

Considérant la volonté de la Ville de Moulins de définir une stratégie urbaine : valorisation architecturale, naturelle et paysagère au service d'un cœur de ville dynamique et attractif,

Considérant que le montant de l'opération a été estimé à la somme 200 000 €,

Considérant que les crédits de paiement affectés à cette opération doivent s'étaler sur la période de réalisation de 2021 à 2022,

Considérant que la répartition prévisionnelle des crédits de paiement sera la suivante :

- Crédits de paiement 2021 : 100 000 €
- Crédits de paiement 2022 : 100 000 €

Vu l'avis de la commission Finances – Administration Générale – Personnel réunie le 30 mars 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Arrête le montant de l'autorisation de programme à la somme de 200 000 €,

Prend acte de la répartition prévisionnelle des crédits de paiement comme suit :

- Crédits de paiement 2021 : 100 000 €
- Crédits de paiement 2022 : 100 000 €

Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice concerné.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,

L'adjoint délégué aux Finances,
à l'Administration Générale,
à l'Etat Civil et au Personnel

Yannick LUCOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents à la séance.....	28
Pouvoirs.....	5
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU JEUDI 1er AVRIL 2021

Le jeudi 1er avril deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Espace Villars, Route de Montilly à Moulins (déplacé, après en avoir informé Monsieur le Préfet de l'Allier afin de respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le jeudi vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme De BREUVAND (absente pour la délibération n°DCM202164), M. MOREAU, M. MARTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202165), M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM202150, DCM202152, DCM202161, DCM202163, DCM202164), M. GEFFRAY (absent pour la délibération n°DCM202140), Mme MARTINS, M. KARI (absent pour les délibérations n°DCM202160, DCM202163), M. ROSNET (absent pour la délibération n°DCM202162, DCM202163), Mme EYRAUD (absente pour les délibérations n°DCM202162, DCM202164 et DCM202166), Mme TABUTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202163, DCM202164), M. BOISMENU (absent pour la délibération n°DCM202165), Mme PAGNON (absente pour la délibération n°DCM202165), M BUDAK, Mme BELIN (absente pour la délibération n°DCM202163), Mme De VAULX-RICAUD (absente pour la délibération n°DCM202163), M. FIRKY (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme VINCENT, M. LESAGE (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), Mme BATILLAT (absente à la délibération n°DCM202164), M. LUNTE (absent pour la délibération n°DCM202165), M. DARNET, M. CHARMANT, M. JACQUET (absent pour la délibération n°DCM202160), M. FLEURY (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), M. MONNET (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme ROBERT (absente à la délibération n°DCM202164),

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme NAVEAU a donné pouvoir à M. Philippe BOISMENU
Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à M. Johnny KARI
Mme LEPRINCE a donné pouvoir à Mme Cécile De BREUVAND
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme Nicole TABUTIN
M. BERNARD a donné pouvoir à M. Mathieu GEFFRAY (ne donne pas pouvoir pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Alexandre LESAGE

PERSONNEL MUNICIPAL - PROTECTION FONCTIONNELLE ET JURIDIQUE : PRISE EN CHARGE DE FRAIS D'AVOCAT ET DE REPARATION DES PREJUDICES SUBIS

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr

DRH/DJ DCM202138

Conseil Municipal du jeudi 1er avril 2021

PERSONNEL MUNICIPAL - PROTECTION FONCTIONNELLE ET JURIDIQUE
PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'AVOCAT ET DE REPARATION DES PREJUDICES SUBIS

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Monsieur LUCOT,***

Vu l'article L 2121-29 du Code général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que l'article 11 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifié pose le principe de la protection fonctionnelle de l'agent public et que la condition indispensable à sa mise en œuvre est le lien de causalité entre le fait générateur de l'attaque ou de l'agression, ou de la mise en cause, et les fonctions exercées par l'agent et non aux fonctions qui découlent de sa vie privée,

Considérant que la collectivité publique a d'une part, une obligation de protection limitée à certaines infractions et d'autre part, une obligation de réparation du préjudice subi par l'agent. Ainsi, la collectivité est tenue de protéger les agents publics qu'elle emploie (fonctionnaires territoriaux, stagiaires et non titulaires) ainsi que les agents l'ayant quittée au titre des faits survenus durant la période où ils étaient en activité :

1) en premier lieu, les agents publics bénéficient de la protection de l'administration contre les atteintes volontaires à l'intégrité de la personne, les violences, les agissements constitutifs de harcèlement, les menaces, les injures, les diffamations ou les outrages dont il pourrait être victime sans qu'une faute personnelle puisse leur être imputée. La collectivité doit également réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté. La protection peut également être accordée en cas d'atteinte aux biens personnels.

2) la protection fonctionnelle leur garantit la prise en charge par la collectivité des condamnations civiles prononcées à leur encontre par des juridictions judiciaires, dès lors notamment qu'aucune faute personnelle détachable de l'exercice de leurs fonctions ne leur est imputable.

3) enfin, les agents publics sont protégés contre les poursuites pénales dont ils peuvent faire l'objet pour des faits ne présentant pas le caractère d'une faute personnelle.

Considérant que la protection peut être accordée, sur leur demande, au conjoint, au concubin, au partenaire lié par un pacte civil de solidarité au fonctionnaire, à ses enfants et à ses ascendants directs pour les instances civiles ou pénales qu'ils engagent contre les auteurs d'atteintes volontaires à l'intégrité de la personne dont ils sont eux-mêmes victimes du fait des fonctions exercées par le fonctionnaire,

Considérant que la protection matérielle peut se caractériser notamment par une assistance judiciaire dans les moyens de procédures. D'une façon générale, cette protection conduit à la prise en charge des frais de procédure induits par l'action pénale que va diligenter l'agent. Ainsi, les honoraires de l'avocat devront être remboursés, tout comme les frais de consignation, les frais d'huissier et les dépens du procès,

Considérant que l'obligation de réparation doit couvrir l'entier dommage subi par l'agent : il peut s'agir d'un préjudice matériel, physique ou moral. L'agent doit être indemnisé même si la collectivité ne peut pas obtenir la restitution des sommes versées de l'auteur des faits,

Considérant que l'agent, son conjoint, concubin, partenaire lié par un pacte civil de solidarité au fonctionnaire, ses enfants et ses ascendants directs qui souhaite(nt) bénéficier de la protection fonctionnelle doit(vent) en faire la demande par écrit à l'autorité territoriale, en donnant tous les éléments d'information et justificatifs concernant les faits et circonstances motivant cette demande,

Considérant que la collectivité peut également manifester son soutien à l'agent victime par le dépôt d'une plainte, se constituer partie civile auprès de la juridiction pénale pour obtenir de l'agresseur le remboursement des sommes versées à l'agent, ou faire un signalement de faits au Procureur de la République,

Vu l'avis de la commission Finances, Administration Générale, Personnel réunie le 30 mars 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à mettre en œuvre pour les agents municipaux, leur conjoint, concubin, partenaire lié par un pacte civil de solidarité, leurs enfants et leurs ascendants directs, la protection fonctionnelle relative aux

frais de procédure et honoraires d'avocat, ainsi qu'à tout autre frais de réparation des préjudices subis par les agents victimes,

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération,

Prévoit les crédits nécessaires au budget des exercices concernés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,

L'adjoint délégué aux Finances,
à l'Administration Générale,
à l'Etat Civil et au Personnel

Yannick LUCOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents à la séance.....	28
Pouvoirs.....	5
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU JEUDI 1er AVRIL 2021

Le jeudi 1er avril deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Espace Villars, Route de Montilly à Moulins (déplacé, après en avoir informé Monsieur le Préfet de l'Allier afin de respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le jeudi vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme De BREUVAND (absente pour la délibération n°DCM202164), M. MOREAU, M. MARTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202165), M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM202150, DCM202152, DCM202161, DCM202163, DCM202164), M. GEFFRAY (absent pour la délibération n°DCM202140), Mme MARTINS, M. KARI (absent pour les délibérations n°DCM202160, DCM202163), M. ROSNET (absent pour la délibération n°DCM202162, DCM202163), Mme EYRAUD (absente pour les délibérations n°DCM202162, DCM202164 et DCM202166), Mme TABUTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202163, DCM202164), M. BOISMENU (absent pour la délibération n°DCM202165), Mme PAGNON (absente pour la délibération n°DCM202165), M BUDAK, Mme BELIN (absente pour la délibération n°DCM202163), Mme De VAULX-RICAUD (absente pour la délibération n°DCM202163), M. FIRKY (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme VINCENT, M. LESAGE (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), Mme BATILLAT (absente à la délibération n°DCM202164), M. LUNTE (absent pour la délibération n°DCM202165), M. DARNET, M. CHARMANT, M. JACQUET (absent pour la délibération n°DCM202160), M. FLEURY (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), M. MONNET (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme ROBERT (absente à la délibération n°DCM202164),

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme NAVEAU a donné pouvoir à M. Philippe BOISMENU
Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à M. Johnny KARI
Mme LEPRINCE a donné pouvoir à Mme Cécile De BREUVAND
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme Nicole TABUTIN
M. BERNARD a donné pouvoir à M. Mathieu GEFFRAY (ne donne pas pouvoir pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Alexandre LESAGE

PERSONNEL MUNICIPAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr

DRH/DJ

DCM202139

Conseil Municipal du jeudi 1er avril 2021

PERSONNEL MUNICIPAL
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Monsieur LUCOT,***

Vu l'article L 2121-29 du Code général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les délibérations des 26 septembre 2002, 13 décembre 2002, 28 mars 2003, 27 juin 2003, 26 mars 2004, 25 juin 2004, 24 septembre 2004, 24 juin 2005, 30 septembre 2005, 09 décembre 2005, 23 juin 2006, 11 décembre 2006, 14 décembre 2007, 8 février 2008, 11 avril 2008, 27 juin 2008, 19 décembre 2008, 27 février 2009, 26 juin 2009, 10 décembre 2009, 28 juin 2010, 10 décembre 2010, 30 juin 2011, 08 décembre 2011, 23 février 2012, 28 juin 2012, 13 décembre 2012, 28 mars 2013, 26 juin 2013, du 26 septembre 2013, du 27 juin 2014, du 03 octobre 2014, du 20 février 2015, du 21 mai 2015, du 10 juillet 2015, du 16 octobre 2015, du 11 décembre 2015, du 1er avril 2016, du 17 juin 2016, du 10 mars 2017, du 29 juin 2017, du 6 octobre 2017, du 8 décembre 2017, du 30 mars 2018, du 22 juin 2018, du 5 octobre 2018, du 7 décembre 2018, du 1er mars 2019, du 14 juin 2019, du 27 septembre 2019, du 6 décembre 2019, du 16 juillet 2020 et du 1er octobre 2020 modifiant le tableau des effectifs,

Vu l'avis de la commission Finances, Administration Générale, Personnel réunie le 30 mars 2021,

Considérant qu'une erreur matérielle a été commise dans la délibération du 16 juillet 2020 par la transformation prévisionnelle dans le cadre de la CAP de 6 postes de technicien principal de 2ème classe en postes de technicien principal de 1ère classe,

Considérant que les postes concernés étaient en fait des postes d'adjoint technique principal de 2ème classe présentées à l'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe lors de la CAP du 9 décembre 2020,

Considérant l'avis favorable rendus par la CAP du 9 décembre 2020 et les avancements réalisés avec effet du 15 décembre 2020, le tableau des effectifs doit être corrigé en ce sens,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide la modification des postes budgétaires suivants :

FILIERE TECHNIQUE

- 6 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe en poste d'adjoint technique principal de 1ère classe

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,

L'adjoint délégué aux Finances,
à l'Administration Générale,
à l'Etat Civil et au Personnel

Yannick LUCOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice	33
Présents à la séance	28
Pouvoirs	5
Présents et représentés	32

SEANCE DU JEUDI 1er AVRIL 2021

Le jeudi 1er avril deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Espace Villars, Route de Montilly à Moulins (déplacé, après en avoir informé Monsieur le Préfet de l'Allier afin de respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le jeudi vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme De BREUVAND (absente pour la délibération n°DCM202164), M. MOREAU, M. MARTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202165), M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM202150, DCM202152, DCM202161, DCM202163, DCM202164), M. GEFFRAY (absent pour la délibération n°DCM202140), Mme MARTINS, M. KARI (absent pour les délibérations n°DCM202160, DCM202163), M. ROSNET (absent pour la délibération n°DCM202162, DCM202163), Mme EYRAUD (absente pour les délibérations n°DCM202162, DCM202164 et DCM202166), Mme TABUTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202163, DCM202164), M. BOISMENU (absent pour la délibération n°DCM202165), Mme PAGNON (absente pour la délibération n°DCM202165), M BUDAK, Mme BELIN (absente pour la délibération n°DCM202163), Mme De VAULX-RICAUD (absente pour la délibération n°DCM202163), M. FIRKY (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme VINCENT, M. LESAGE (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), Mme BATILLAT (absente à la délibération n°DCM202164), M. LUNTE (absent pour la délibération n°DCM202165), M. DARNET, M. CHARMANT, M. JACQUET (absent pour la délibération n°DCM202160), M. FLEURY (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), M. MONNET (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme ROBERT (absente à la délibération n°DCM202164),

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme NAVEAU a donné pouvoir à M. Philippe BOISMENU
Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à M. Johnny KARI
Mme LEPRINCE a donné pouvoir à Mme Cécile De BREUVAND
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme Nicole TABUTIN
M. BERNARD a donné pouvoir à M. Mathieu GEFFRAY (ne donne pas pouvoir pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Alexandre LESAGE

MANDAT SPECIAL POUR UN ELU MUNICIPAL

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr

DRH : DJ

DCM202140

Conseil Municipal du jeudi 1er avril 2021

MANDAT SPECIAL POUR UN ELU MUNICIPAL

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Monsieur LUCOT,***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-14, L2123-17 et suivants,

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu l'arrêté du 26 février 2019 fixant les taux des indemnités de mission,

Vu l'arrêté du 26 février 2019 fixant les taux des indemnités kilométriques,

Vu l'avis de la commission Finances - Administration Générale - Personnel réunie le 30 mars 2021,

Considérant que dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les membres du Conseil Municipal peuvent être appelés à effectuer, sous certaines conditions, des déplacements en France comme à l'étranger,

Considérant qu'à ce titre, un mandat spécial peut être donné à un élu par délibération du Conseil Municipal pour une mission bien précise et limitée dans le temps, qui occasionne des frais de transport et de séjour,

Considérant que l'élu peut alors bénéficier de l'indemnisation des frais exposés dans le cadre de sa mission, en application des articles L2123-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans le cadre de sa délégation développement durable et transition écologique, Monsieur Mathieu GEFFRAY participe à des rencontres organisées les 3 et 4 février 2021 (départ le 2 février), avec la Communauté d'Agglomération Grand Lac à AIX LES BAINS d'une part, et d'autre part avec Monsieur Éric FOURNIER, Maire de CHAMONIX et Vice-Président au développement durable du Conseil Régional AURA,

Considérant qu'à ce titre dans l'intérêt de la politique développement durable et transition écologique de la commune, la participation de Monsieur Mathieu GEFFRAY, 6ème adjoint au Maire, à ces rencontres, correspond à une mission précise et aux critères du mandat spécial,

Considérant que ces déplacements occasionnent des frais de séjour et de déplacement,

Monsieur GEFFRAY a quitté la salle, n'a pas pris part au débat, ni au vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de donner un mandat spécial à Monsieur Mathieu GEFFRAY, adjoint au développement durable et à la transition écologique, dans le cadre de son déplacement du 2 au 4 février 2021, pour rencontrer d'autres collectivités et acteurs du territoire dans ce domaine,

Précise que les remboursements des frais inhérents à ce mandat spécial suivront les modalités suivantes :

- Frais de transport : sur la base des dépenses réelles sur présentation d'un état de frais accompagné des factures (Billet de train, billet d'avion, péages autoroutiers, parc de stationnement, …)
    - Utilisation du véhicule personnel : remboursement sur la base des indemnités kilométriques selon le barème en vigueur, fixé par arrêté, en fonction de la puissance fiscale du véhicule (production de la copie de la carte grise)
    - Autres modes de transport (taxi, voiture de location…) : remboursement sur présentation de factures et uniquement en cas d'autorisation préalable ou si les circonstances l'ont exigé.
- Frais d'hébergement et de repas : remboursement forfaitaire des frais de repas, pour la durée réelle du déplacement dans la limite du montant des indemnités de mission dont les taux sont fixés par arrêté. Les frais d'hébergement seront indemnisés selon les frais réellement engagés sur présentation des justificatifs dans la limite de 140 €.
- Frais divers en lien direct avec le mandat spécial sur présentation des justificatifs

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,
L'adjoint délégué aux Finances,
à l'Administration Générale,
à l'Etat Civil et au Personnel

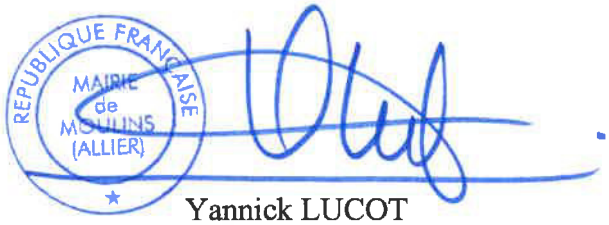

Yannick LUCOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents à la séance.....	28
Pouvoirs.....	5
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU JEUDI 1er AVRIL 2021

Le jeudi 1er avril deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Espace Villars, Route de Montilly à Moulins (déplacé, après en avoir informé Monsieur le Préfet de l'Allier afin de respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le jeudi vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme De BREUVAND (absente pour la délibération n°DCM202164), M. MOREAU, M. MARTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202165), M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM202150, DCM202152, DCM202161, DCM202163, DCM202164), M. GEFFRAY (absent pour la délibération n°DCM202140), Mme MARTINS, M. KARI (absent pour les délibérations n°DCM202160, DCM202163), M. ROSNET (absent pour la délibération n°DCM202162, DCM202163), Mme EYRAUD (absente pour les délibérations n°DCM202162, DCM202164 et DCM202166), Mme TABUTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202163, DCM202164), M. BOISMENU (absent pour la délibération n°DCM202165), Mme PAGNON (absente pour la délibération n°DCM202165), M BUDAK, Mme BELIN (absente pour la délibération n°DCM202163), Mme De VAULX-RICAUD (absente pour la délibération n°DCM202163), M. FIRKY (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme VINCENT, M. LESAGE (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), Mme BATILLAT (absente à la délibération n°DCM202164), M. LUNTE (absent pour la délibération n°DCM202165), M. DARNET, M. CHARMANT, M. JACQUET (absent pour la délibération n°DCM202160), M. FLEURY (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), M. MONNET (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme ROBERT (absente à la délibération n°DCM202164),

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme NAVEAU a donné pouvoir à M. Philippe BOISMENU
Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à M. Johnny KARI
Mme LEPRINCE a donné pouvoir à Mme Cécile De BREUVAND
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme Nicole TABUTIN
M. BERNARD a donné pouvoir à M. Mathieu GEFFRAY (ne donne pas pouvoir pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Alexandre LESAGE

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MOULINS ET L'ETAT RELATIVE A LA VIDEO-PROTECTION URBAINE

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr

Juridique DCM202141

Conseil Municipal du jeudi 1er avril 2021

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MOULINS ET L'ETAT RELATIVE A LA VIDEOPROTECTION URBAINE

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Monsieur BUDAK,***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2122-21,

Vu les arrêtés préfectoraux n°1510/2020 à 1527/2020 en date du 23/06/2020 autorisant la Ville de Moulins à mettre en œuvre un dispositif de vidéoprotection urbaine,

Vu la délibération du 6 décembre 2019 relative à l'adoption de la charte d'éthique de la vidéo protection,

Vu la délibération du 26 février 2021 relative à la création et à la composition du comité d'éthique municipal de la vidéo protection

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement, Circulation et Commerce réunie le 24 mars 2021,

Considérant que la Ville de Moulins a été autorisée par arrêtés préfectoraux n° 1510/2020 à 1527/2020 en date du 23/06/2020, à mettre en œuvre un dispositif de vidéoprotection urbaine,

Considérant que le déport d'images vers les services de police ou de gendarmerie présente un réel intérêt pour faciliter leurs conditions d'intervention et renforcer la sécurité publique,

Considérant qu'il convient dès lors d'établir une convention ayant pour objet de définir les conditions du partenariat entre l'Etat et la Ville de Moulins pour l'exploitation du dispositif de vidéoprotection et en particulier les modalités de transmission des informations traitées par le réseau de vidéoprotection urbaine implanté dans la Ville de Moulins.

Mesdames BATILLAT et CHARMANT, Messieurs LUNTE, DARNET et JACQUET ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, par 25 voix POUR et par 3 voix CONTRE (Madame ROBERT, Messieurs MONNET et FLEURY),

Approuve la convention de partenariat entre la ville de Moulins et l'Etat relative à la videoprotection urbaine ci – annexée,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,

Le conseiller délégué à la Sécurité
et à la tranquillité publique

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE
de
MOULINS
(ALLIER)

Hamza BUDAK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents à la séance.....	28
Pouvoirs.....	5
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU JEUDI 1er AVRIL 2021

Le jeudi 1er avril deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Espace Villars, Route de Montilly à Moulins (déplacé, après en avoir informé Monsieur le Préfet de l'Allier afin de respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le jeudi vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme De BREUVAND (absente pour la délibération n°DCM202164), M. MOREAU, M. MARTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202165), M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM202150, DCM202152, DCM202161, DCM202163, DCM202164), M. GEFFRAY (absent pour la délibération n°DCM202140), Mme MARTINS, M. KARI (absent pour les délibérations n°DCM202160, DCM202163), M. ROSNET (absent pour la délibération n°DCM202162, DCM202163), Mme EYRAUD (absente pour les délibérations n°DCM202162, DCM202164 et DCM202166), Mme TABUTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202163, DCM202164), M. BOISMENU (absent pour la délibération n°DCM202165), Mme PAGNON (absente pour la délibération n°DCM202165), M BUDAK, Mme BELIN (absente pour la délibération n°DCM202163), Mme De VAULX-RICAUD (absente pour la délibération n°DCM202163), M. FIRKY (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme VINCENT, M. LESAGE (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), Mme BATILLAT (absente à la délibération n°DCM202164), M. LUNTE (absent pour la délibération n°DCM202165), M. DARNET, M. CHARMANT, M. JACQUET (absent pour la délibération n°DCM202160), M. FLEURY (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), M. MONNET (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme ROBERT (absente à la délibération n°DCM202164),

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme NAVEAU a donné pouvoir à M. Philippe BOISMENU
Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à M. Johnny KARI
Mme LEPRINCE a donné pouvoir à Mme Cécile De BREUVAND
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme Nicole TABUTIN
M. BERNARD a donné pouvoir à M. Mathieu GEFFRAY (ne donne pas pouvoir pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Alexandre LESAGE

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES DE RADIOCOMMUNICATION SUR L'INFRASTRUCTURE NATIONALE PARTAGEABLE DES TRANSMISSIONS

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr

Police Municipale – CL DCM202142

Conseil Municipal du jeudi 1er avril 2021

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES DE RADIOCOMMUNICATION SUR L'INFRASTRUCTURE NATIONALE PARTAGEABLE DES TRANSMISSIONS SOUS L'AUTORITÉ DE MONSIEUR LE PRÉFET

Le Conseil Municipal sur présentation de ***Monsieur BUDAK,***

Vu les circulaires NOR INTK1504903J et NOR INTA 1829431J du Ministère de l'Intérieur respectivement du 14 avril 2015 et du 9 novembre 2018 sur l'interopérabilité des réseaux de radiocommunication entre les polices municipales et les forces de sécurité de l'Etat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2122-21,

Vu la convention jointe,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement, Circulation, et Commerce réunie le 23 mars 2021,

Considérant que dans le cadre des missions quotidiennes de la Police Municipale, il est nécessaire de renforcer la coopération opérationnelle avec la Police Nationale de Moulins en :

- permettant un échange permanent sécurisé et fiable entre le Centre d'Information et de Commandement (CIC) de la Direction Départementale de la Sécurité Publique et les effectifs de la police municipale,
- transmettant immédiatement les informations opérationnelles nécessaires au bon exercice des missions de voie publique,
- renforçant la sécurité des équipages par la possibilité de déclencher des appels d'urgence,

Mesdames BATILLAT et CHARMANT, Messieurs LUNTE, DARNET et JACQUET ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la convention de mise à disposition de services de radiocommunication sur l'infrastructure nationale partageable des transmissions sous l'autorité de Monsieur le Préfet, jointe à la présente délibération

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,

Le conseiller délégué à la Sécurité
et à la tranquillité publique

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE
de
MOULINS
(ALLIER)

Hamza BUDAK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice	33
Présents à la séance	28
Pouvoirs	5
Présents et représentés	33

SEANCE DU JEUDI 1er AVRIL 2021

Le jeudi 1er avril deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Espace Villars, Route de Montilly à Moulins (déplacé, après en avoir informé Monsieur le Préfet de l'Allier afin de respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le jeudi vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme De BREUVAND (absente pour la délibération n°DCM202164), M. MOREAU, M. MARTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202165), M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM202150, DCM202152, DCM202161, DCM202163, DCM202164), M. GEFFRAY (absent pour la délibération n°DCM202140), Mme MARTINS, M. KARI (absent pour les délibérations n°DCM202160, DCM202163), M. ROSNET (absent pour la délibération n°DCM202162, DCM202163), Mme EYRAUD (absente pour les délibérations n°DCM202162, DCM202164 et DCM202166), Mme TABUTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202163, DCM202164), M. BOISMENU (absent pour la délibération n°DCM202165), Mme PAGNON (absente pour la délibération n°DCM202165), M BUDAK, Mme BELIN (absente pour la délibération n°DCM202163), Mme De VAULX-RICAUD (absente pour la délibération n°DCM202163), M. FIRKY (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme VINCENT, M. LESAGE (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), Mme BATILLAT (absente à la délibération n°DCM202164), M. LUNTE (absent pour la délibération n°DCM202165), M. DARNET, M. CHARMANT, M. JACQUET (absent pour la délibération n°DCM202160), M. FLEURY (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), M. MONNET (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme ROBERT (absente à la délibération n°DCM202164),

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme NAVEAU a donné pouvoir à M. Philippe BOISMENU
Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à M. Johnny KARI
Mme LEPRINCE a donné pouvoir à Mme Cécile De BREUVAND
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme Nicole TABUTIN
M. BERNARD a donné pouvoir à M. Mathieu GEFFRAY (ne donne pas pouvoir pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Alexandre LESAGE

STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - RAPPORT ANNUEL DES RECOURS ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES (RAPO) - ANNEE 2020

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr

Police Municipale - CL DCM202143

Conseil Municipal du jeudi 1er avril 2021

STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - RAPPORT ANNUEL DES RECOURS ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES - ANNEE 2020

Le Conseil Municipal sur présentation de ***Madame LEGRAND,***

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM),

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu l'article L.2333-87 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au forfait post stationnement et qui prévoit notamment qu'un rapport annuel est établi par la personne chargée de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires, en vue de son examen par l'assemblée délibérante, qui en prend acte,

Vu l'article R.2333-120-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que ce rapport annuel est présenté avant le 31 décembre ; son examen intervient lors de la première réunion de l'assemblée délibérante suivant le dépôt du document,

Vu la délibération municipale du 6 octobre 2017 relative à l'instauration du Forfait Post-Stationnement,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 24 mars 2021,

Considérant que le Conseil Municipal a institué une redevance de stationnement payable selon deux modalités :

- Par paiement immédiat à l'horodateur, en fonction de la durée choisie par l'usager.
- Sur une base forfaitaire correspondant au tarif dû pour la durée maximale de stationnement en cas de non paiement ou d'insuffisance de paiement : c'est le forfait de post-stationnement (FPS),

Considérant que l'usager faisant l'objet d'un Forfait Post-Stationnement dispose d'un délai maximum de trois mois pour s'en acquitter et qu'il peut, s'il le désire, le contester dans un délai d'un mois,

Considérant que les recours contentieux visant à contester l'avis de paiement du montant du forfait de post-stationnement dû font l'objet d'un recours administratif préalable obligatoire auprès de la commune,

Considérant que le service des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) a un mois pour le traiter et que ce recours doit suivre une procédure particulière sous peine d'irrecevabilité,

Considérant que deux agents assermentés assurent le suivi des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO),

Considérant que 13 Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) ont été traités pour l'année 2020 sachant que 2115 Forfaits de Post-Stationnement ont été émis,

Considérant que la Ville de Moulins a établi un rapport annuel relatif à la gestion des RAPO,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le rapport annuel ci-annexé.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire

L'adjointe déléguée à l'Urbanisme,
aux Travaux, au Commerce
et à la Commande publique

Dominique LEGRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents à la séance.....	28
Pouvoirs.....	5
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU JEUDI 1er AVRIL 2021

Le jeudi 1er avril deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Espace Villars, Route de Montilly à Moulins (déplacé, après en avoir informé Monsieur le Préfet de l'Allier afin de respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le jeudi vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme De BREUVAND (absente pour la délibération n°DCM202164), M. MOREAU, M. MARTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202165), M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM202150, DCM202152, DCM202161, DCM202163, DCM202164), M. GEFFRAY (absent pour la délibération n°DCM202140), Mme MARTINS, M. KARI (absent pour les délibérations n°DCM202160, DCM202163), M. ROSNET (absent pour la délibération n°DCM202162, DCM202163), Mme EYRAUD (absente pour les délibérations n°DCM202162, DCM202164 et DCM202166), Mme TABUTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202163, DCM202164), M. BOISMENU (absent pour la délibération n°DCM202165), Mme PAGNON (absente pour la délibération n°DCM202165), M BUDAK, Mme BELIN (absente pour la délibération n°DCM202163), Mme De VAULX-RICAUD (absente pour la délibération n°DCM202163), M. FIRKY (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme VINCENT, M. LESAGE (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), Mme BATILLAT (absente à la délibération n°DCM202164), M. LUNTE (absent pour la délibération n°DCM202165), M. DARNET, M. CHARMANT, M. JACQUET (absent pour la délibération n°DCM202160), M. FLEURY (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), M. MONNET (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme ROBERT (absente à la délibération n°DCM202164),

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme NAVEAU a donné pouvoir à M. Philippe BOISMENU
Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à M. Johnny KARI
Mme LEPRINCE a donné pouvoir à Mme Cécile De BREUVAND
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme Nicole TABUTIN
M. BERNARD a donné pouvoir à M. Mathieu GEFFRAY (ne donne pas pouvoir pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Alexandre LESAGE

MODIFICATION NO 4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr

Urbanisme – Patrimoine : BG/AC DCM202144

Conseil Municipal du jeudi 1er avril 2021

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Le Conseil Municipal sur présentation de ***Madame LEGRAND***,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-45 et suivants, relatifs à la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'arrêté de Monsieur le Maire n°A2021SJ05 du 24 mars 2021 prescrivant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant la nécessité de procéder à la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant que le projet de modification simplifiée doit être tenu à la disposition du public,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe les modalités de mise à disposition au public comme suit : un dossier sera consultable au service urbanisme de la mairie de Moulins, à Moulins Communauté, 8 Place Maréchal de Lattre de Tassigny 03000 MOULINS, accompagné d'un registre pour formuler des observations aux horaires d'ouverture, du lundi 3 mai 2021 au vendredi 7 juin 2021.

Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ; elle sera également publiée dans le recueil des actes administratifs de la ville.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire

L'adjointe déléguée à l'Urbanisme,
aux Travaux, au Commerce
et à la Commande publique

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE de MOULINS (ALLIER)

Dominique LEGRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents à la séance.....	28
Pouvoirs.....	5
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU JEUDI 1er AVRIL 2021

Le jeudi 1er avril deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Espace Villars, Route de Montilly à Moulins (déplacé, après en avoir informé Monsieur le Préfet de l'Allier afin de respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le jeudi vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme De BREUVAND (absente pour la délibération n°DCM202164), M. MOREAU, M. MARTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202165), M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM202150, DCM202152, DCM202161, DCM202163, DCM202164), M. GEFFRAY (absent pour la délibération n°DCM202140), Mme MARTINS, M. KARI (absent pour les délibérations n°DCM202160, DCM202163), M. ROSNET (absent pour la délibération n°DCM202162, DCM202163), Mme EYRAUD (absente pour les délibérations n°DCM202162, DCM202164 et DCM202166), Mme TABUTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202163, DCM202164), M. BOISMENU (absent pour la délibération n°DCM202165), Mme PAGNON (absente pour la délibération n°DCM202165), M BUDAK, Mme BELIN (absente pour la délibération n°DCM202163), Mme De VAULX-RICAUD (absente pour la délibération n°DCM202163), M. FIRKY (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme VINCENT, M. LESAGE (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), Mme BATILLAT (absente à la délibération n°DCM202164), M. LUNTE (absent pour la délibération n°DCM202165), M. DARNET, M. CHARMANT, M. JACQUET (absent pour la délibération n°DCM202160), M. FLEURY (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), M. MONNET (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme ROBERT (absente à la délibération n°DCM202164),

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme NAVEAU a donné pouvoir à M. Philippe BOISMENU
Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à M. Johnny KARI
Mme LEPRINCE a donné pouvoir à Mme Cécile De BREUVAND
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme Nicole TABUTIN
M. BERNARD a donné pouvoir à M. Mathieu GEFFRAY (ne donne pas pouvoir pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Alexandre LESAGE

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr

Urba – Patrimoine : BG/LAB DCM202147

Conseil Municipal du jeudi 1er avril 2021

DECLASSEMENT ET CESSION DE LA PARCELLE AB 35 (130 ROUTE DE MONTILLY) ET D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AB 7 (ROUTE DE MONTILLY)

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Madame LEGRAND,***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2241-1 et L2122-21 alinéa 7,

Vu les avis du Service des Domaines en date du 30 juin 2020 et du 23 février 2021,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 24 mars 2021,

Vu la délibération n°C.20.01 du 15 janvier 2020, par laquelle le conseil communautaire de Moulins Communauté a donné un avis favorable à la mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale de Moulins Communauté dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique du projet d'aménagement urbain de l'agglomération intégrant un 2nd pont sur l'Allier

Vu la délibération n°C.20.02 du 15 janvier 2020, par laquelle le conseil communautaire de Moulins Communauté a confirmé l'intérêt général du projet de 2ème pont et décidé de saisir Madame la Préfète de l'Allier, afin qu'elle déclare d'utilité publique le projet emportant mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale de Moulins Communauté et du Plan Local d'Urbanisme de Neuvy et déclare cessibles les parcelles nécessaires au projet,

Vu l'arrêté préfectoral n° 338/2020 du 7 février 2020 déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement urbain de l'agglomération moulinoise intégrant un 2ème pont et un barreau routier et emportant mis en compatibilité du SCoT de Moulins Communauté et du PLU de Neuvy,

Vu l'arrêté préfectoral n° 339/2020 du 7 février 2020 portant autorisation environnementale au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement, concernant l'aménagement urbain de l'agglomération moulinoise intégrant un deuxième pont sur l'Allier – Communes de Moulins et Neuvy,

Vu la délibération n° DCM202098 du 24 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a décidé de la cession, à titre gratuit, de la parcelle AB 35 à Moulins,

Vu la délibération n° C.20.121 du 30 juillet 2020, par laquelle le conseil communautaire a décidé de l'acquisition, à titre gratuit, de la parcelle AB 35 à Moulins,

Vu le courrier en date du 18 septembre 2020, par lequel Mme la Préfète de l'Allier demande le retrait de la délibération n° C.20.121 du 30 juillet 2020,

Considérant que Mme la Préfète de l'Allier demande le retrait de la délibération n°C.20.121 au motif qu'une cession à un prix inférieur à l'estimation des domaines doit être justifiée par deux critères cumulatifs :

- Des motifs d'intérêt général
- Des contreparties suffisantes pour le vendeur

Considérant que la délibération n° C.20.121 du 30 juillet 2020 n'explicite pas suffisamment les motifs permettant la cession à titre gratuit,

Considérant qu'il convient dès lors de retirer la délibération n° DCM202098 du 24 juillet 2020 et prendre une nouvelle délibération,

Considérant qu'afin de permettre la réalisation du 2ème pont, et notamment le barreau routier, Moulins Communauté doit faire l'acquisition de plusieurs parcelles, à savoir :

- Parcelles sur la commune de Moulins :
  - AB 35 (acquisition totale), AB 7 et AB 55 (acquisitions partielles)
- Parcelles sur la commune de Neuvy (toutes en acquisition partielle) :

- AN 738, AN 740, AM 56, AM 57, AM 58, AM 96, AM 98, AM 99, AM 100, AM 101, AM 102, AM 116 et AM 200

Considérant que, dans un 1er temps, il convient de procéder à l'acquisition des parcelles AB 35 (41 051 m²) et AB 7 (partie : 7 748 m²) à Moulins appartenant à la Ville de Moulins afin de :

- Permettre le débouché du 2ème pont en rive gauche,
- Réaliser le giratoire d'accès au barreau routier reliant la route de Montilly à la route de Saint-Menoux,
- Créer, dans le cadre de la mesure compensatoire C3 « Restauration d'habitats naturels dégradés (friche, terrain vague et ripisylve) », une prairie de fauche ensemencée en espèces locales,

Considérant que les parcelles AB 35 et AB7 ont été estimées par le service des domaines au prix total de 31 000 €,

Considérant que ces acquisitions constituent une condition indispensable à la réalisation d'un projet, le 2nd franchissement de l'Allier, dont l'intérêt général est reconnu puisque celui-ci a été déclaré d'utilité publique par Mme la Préfète de l'Allier par arrêté du 7 février 2020 ; ces cessions permettront ainsi la réalisation technique de ce projet avec la mise en œuvre du débouché de l'ouvrage en rive gauche et la mise en place d'un giratoire mais aussi la mise en œuvre de mesures compensatoires qui permettront de limiter les atteintes environnementales de ce projet,

Considérant qu'en contrepartie notamment de ces cessions gratuites :

- Moulins Communauté assure le suivi de ce dossier majeur pour l'agglomération moulinoise :
  - Réalisation du dossier d'enquête unique en vue de la déclaration d'utilité publique, de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (SCOT, PLU de Moulins et de Neuvy) et de l'autorisation environnementale
  - Passation des appels d'offres,
  - Suivi du chantier,
  - Et, plus globalement, maîtrise d'ouvrage de cette opération
- Les deux parcelles cédées seront valorisées par Moulins Communauté dans le cadre de la réalisation de ce projet d'un point de vue touristique et environnemental puisque celles-ci constitueront une nouvelle entrée de ville pour Moulins qui sera qualitative au regard des plantations prévues.
- Les mesures compensatoires prévues sur la parcelle AB 35 valoriseront également celle-ci au bénéfice du territoire communal puisqu'une prairie de fauche ensemencée en espèces locales viendra remplacer une friche qui dévalorise actuellement l'image de cette entrée de ville.

Après en avoir délibéré, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme ROBERT, MM MONNET et FLEURY)

Décide de retirer la délibération municipale n° DCM202098 en date du 24 juillet 2020,

Décide de prononcer le déclassement du domaine public de la parcelle AB 35 située 130 route de Montilly et la parcelle AB 7 (partie) située route de Montilly Moulins,

Décide de vendre à la Communauté d'Agglomération de Moulins, les parcelles AB 35 et AB7 (partie) à Moulins pour une surface totale de 48 799 m² à titre gratuit auprès de la Ville de Moulins en raison :

- De l'intérêt général de ce projet, déclaré d'utilité publique par Madame la Préfète de l'Allier par arrêté du 7 février 2020,
- De la contrepartie de ces cessions gratuites par la Ville de Moulins et notamment :
  - Suivi de ce dossier réalisé par Moulins Communauté,
  - Valorisation touristique, paysagère et environnementale de ces parcelles situées en entrée de ville de Moulins

Dit que les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents nécessaires à cette transaction.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire

L'adjointe déléguée à l'Urbanisme,
aux Travaux, au Commerce
et à la Commande publique

Dominique LEGRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents à la séance.....	28
Pouvoirs.....	5
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU JEUDI 1er AVRIL 2021

Le jeudi 1er avril deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Espace Villars, Route de Montilly à Moulins (déplacé, après en avoir informé Monsieur le Préfet de l'Allier afin de respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le jeudi vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme De BREUVAND (absente pour la délibération n°DCM202164), M. MOREAU, M. MARTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202165), M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM202150, DCM202152, DCM202161, DCM202163, DCM202164), M. GEFFRAY (absent pour la délibération n°DCM202140), Mme MARTINS, M. KARI (absent pour les délibérations n°DCM202160, DCM202163), M. ROSNET (absent pour la délibération n°DCM202162, DCM202163), Mme EYRAUD (absente pour les délibérations n°DCM202162, DCM202164 et DCM202166), Mme TABUTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202163, DCM202164), M. BOISMENU (absent pour la délibération n°DCM202165), Mme PAGNON (absente pour la délibération n°DCM202165), M BUDAK, Mme BELIN (absente pour la délibération n°DCM202163), Mme De VAULX-RICAUD (absente pour la délibération n°DCM202163), M. FIRKY (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme VINCENT, M. LESAGE (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), Mme BATILLAT (absente à la délibération n°DCM202164), M. LUNTE (absent pour la délibération n°DCM202165), M. DARNET, M. CHARMANT, M. JACQUET (absent pour la délibération n°DCM202160), M. FLEURY (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), M. MONNET (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme ROBERT (absente à la délibération n°DCM202164),

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme NAVEAU a donné pouvoir à M. Philippe BOISMENU
Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à M. Johnny KARI
Mme LEPRINCE a donné pouvoir à Mme Cécile De BREUVAND
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme Nicole TABUTIN
M. BERNARD a donné pouvoir à M. Mathieu GEFFRAY (ne donne pas pouvoir pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Alexandre LESAGE

SUBVENTION "AIDES AUX COMMERCES" A MME THEVENIN (ALEX'ELLENCE) POUR LE LOCAL SIS 10 RUE GAMBETTA

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr

SUBVENTION « AIDES AUX COMMERCES » A MME THEVENIN (ALEX'ELLENCE) POUR UN LOCAL SIS 10 RUE GAMBETTA

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Madame LEGRAND,***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-21 et L 2121-29,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 juin 2019 relative à la mise en place d'un nouveau dispositif d'aides attribuées par la Ville pour « l'installation d'un local commercial »,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 décembre 2020 relative à la modification du dispositif d'aides attribuées par la Ville pour les « aides aux commerces »,

Vu la demande de subvention du 22 janvier 2021 de Madame THEVENIN Alexandra, domiciliée à Villeneuve sur Allier (03) 11 rue de l'Europe,

Vu l'avis de la commission Commerce réunie le 24 mars 2021,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement, Circulation et Commerce réunie le 24 mars 2021,

Considérant que, suivant le règlement d'attribution de la subvention « aides aux commerces », la participation de la Ville de Moulins est la suivante, concernant les commerces existants :

La subvention sera calculée en fonction du montant de l'investissement du demandeur (travaux, acquisition de matériel ou signalétique) dans la limite maximale de 7 500 €, sur production de pièces justificatives correspondantes.

Le montant de la subvention est compris entre 30% et 40% du montant HT de l'investissement suivant le montant total des dépenses recevables ; ainsi si le montant total des factures est :

- Inférieur ou égal à 10 000 € ⇨ la subvention s'élèvera à 40% du montant HT des travaux
- Supérieur à 10 000 € ⇨ la subvention s'élèvera à 30% du montant HT des travaux, plafonnée à 7 500 €

Considérant que les modalités de versement de la prime « aides aux commerces » sont définies de la façon suivante :

- Toute subvention inférieure à 7 500 € sera versée en une seule fois, à l'ouverture (ou réouverture) du commerce, sous réserve de délibération du conseil municipal
- Au-delà de 7 500 €, la subvention sera versée comme suit, sous réserve de délibération du conseil municipal :
  - Paiement initial de 7 500 € à l'ouverture du commerce,
  - Solde du montant après un an d'activité.

Considérant que Madame THEVENIN Alexandra exploite un local commercial sis 10 rue Gambetta à Moulins (salon de beauté) et qu'elle effectue des travaux de rénovation,

Considérant que Madame THEVENIN Alexandra a déposé une demande de subvention, telle qu'annexée à la présente délibération, dans laquelle il est précisé que le repreneur s'engage à exploiter le local pendant une durée minimale de 2 ans, et qu'en cas de non-respect de ses obligations, le bénéficiaire devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata temporis de la durée d'occupation,

Considérant que le montant d'acquisition du mobilier, de la signalétique, des travaux d'aménagement représente un montant recevable de 20 838.17 € HT, la prime s'élève donc au montant de 6 251.45 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 6 251.45 € à Madame THEVENIN Alexandra ou toute société se substituant à elle, pour la rénovation du local commercial sis 10 rue Gambetta à Moulins, sous réserve des conditions prévues au règlement,

Décide que le versement de cette subvention de 6 251.45 €, s'effectuera en un seul versement à la réouverture du commerce après les travaux,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides,

Dit que, dans l'hypothèse où Madame THEVENIN Alexandra (ou sa société) ne respecterait pas l'obligation d'exploiter le local pendant une durée minimale de 2 ans, elle devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata temporis de la durée d'occupation,

Dit que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets des exercices concernés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire

L'adjointe déléguée à l'Urbanisme,
aux Travaux, au Commerce
et à la Commande publique

Dominique LEGRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents à la séance.....	28
Pouvoirs.....	5
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU JEUDI 1er AVRIL 2021

Le jeudi 1er avril deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Espace Villars, Route de Montilly à Moulins (déplacé, après en avoir informé Monsieur le Préfet de l'Allier afin de respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le jeudi vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme De BREUVAND (absente pour la délibération n°DCM202164), M. MOREAU, M. MARTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202165), M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM202150, DCM202152, DCM202161, DCM202163, DCM202164), M. GEFFRAY (absent pour la délibération n°DCM202140), Mme MARTINS, M. KARI (absent pour les délibérations n°DCM202160, DCM202163), M. ROSNET (absent pour la délibération n°DCM202162, DCM202163), Mme EYRAUD (absente pour les délibérations n°DCM202162, DCM202164 et DCM202166), Mme TABUTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202163, DCM202164), M. BOISMENU (absent pour la délibération n°DCM202165), Mme PAGNON (absente pour la délibération n°DCM202165), M BUDAK, Mme BELIN (absente pour la délibération n°DCM202163), Mme De VAULX-RICAUD (absente pour la délibération n°DCM202163), M. FIRKY (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme VINCENT, M. LESAGE (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), Mme BATILLAT (absente à la délibération n°DCM202164), M. LUNTE (absent pour la délibération n°DCM202165), M. DARNET, M. CHARMANT, M. JACQUET (absent pour la délibération n°DCM202160), M. FLEURY (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), M. MONNET (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme ROBERT (absente à la délibération n°DCM202164),

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme NAVEAU a donné pouvoir à M. Philippe BOISMENU
Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à M. Johnny KARI
Mme LEPRINCE a donné pouvoir à Mme Cécile De BREUVAND
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme Nicole TABUTIN
M. BERNARD a donné pouvoir à M. Mathieu GEFFRAY (ne donne pas pouvoir pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Alexandre LESAGE

SUBVENTION « PRIMO-ACCESSION» - DISPOSITIF D'AIDES EN FAVEUR DE L'HABITAT EN CENTRE-VILLE (M ANTIGNAC)

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr

Urba – Patrimoine : BG/LAB

DCM202149

Conseil Municipal du jeudi 1er avril 2021

SUBVENTION « PRIMO-ACCESSION »
DISPOSITIF D'AIDES EN FAVEUR DE L'HABITAT EN CENTRE VILLE

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Madame LEGRAND,***

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu les articles L303-1, L321-1 et suivants, R321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 février 2018 instaurant un nouveau dispositif d'aides en faveur de l'habitat en centre-ville

Vu la demande de subvention déposée à la Ville de Moulins le 18 février 2021,

Vu le récépissé de dossier complet délivré par la Ville, annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement, Circulation et Commerce réunie le 24 mars 2021,

Considérant que ce dispositif d'aides permet d'inciter les propriétaires à améliorer leur patrimoine notamment par le versement d'aides financières,

Considérant ainsi que, suivant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de ce nouveau dispositif, la participation de la Ville de Moulins est la suivante :

- **Aides complémentaires de 5% à l'Anah pour les propriétaires occupants** : selon les mêmes critères d'éligibilité que celles de l'Anah (ancienneté des logements, travaux recevables, plafonds de ressources, seuil minimal de travaux…),
- **Aide à l'accession à la propriété** : prime de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 10 000 €/logement pour les ménages primo-accédants se portant acquéreur d'un bien vacant depuis plus d'1 an, pour en faire leur résidence principale,
- **Sortie de vacance d'un logement locatif** : prime de 1 500 € par logement vacant depuis plus d'1 an remis sur le marché locatif à la suite de travaux d'amélioration financés en partie par l'Anah,
- **Changement de destination d'un ancien local commercial en local d'habitation** : subvention de 20 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ancien local devra faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme et ne pas être situé dans le périmètre interdisant les changements de destination dans le PLU.
- **Création d'ascenseur** : 15 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ascenseur créé devra nécessairement desservir 3 logements minimum, les logements devront être décents et cette création devra s'intégrer dans une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement ou une opération de transformation d'usage, sur un bien vacant depuis plus d'1 an.

Considérant que le demandeur a fait l'acquisition d'un appartement d'une surface habitable de 69.06 m²,

Considérant que le demandeur a déposé une demande de subvention telle qu'annexée à la présente délibération en qualité de primo-accédant, dans laquelle il est précisé que le propriétaire s'engage à occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, et qu'en cas de non-respect de ses obligations, le propriétaire devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata des années manquantes,

Considérant que le montant de la prime est de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 10 000 €/logement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 6 900 € au « primo-accédant », pour l'acquisition d'un appartement,

Dit que le nom du demandeur bénéficiaire de l'aide financière attribuée ainsi que l'adresse du bien concerné sont précisés dans le tableau annexé,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides,

Dit que, dans l'hypothèse où le bénéficiaire de l'aide financière attribuée ne respecterait pas l'obligation d'occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, il devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata des années manquantes,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire

L'adjointe déléguée à l'Urbanisme,
aux Travaux, au Commerce
et à la Commande publique,

Dominique LEGRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents à la séance.....	28
Pouvoirs.....	5
Présents et représentés.....	32

SEANCE DU JEUDI 1er AVRIL 2021

Le jeudi 1er avril deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Espace Villars, Route de Montilly à Moulins (déplacé, après en avoir informé Monsieur le Préfet de l'Allier afin de respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le jeudi vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme De BREUVAND (absente pour la délibération n°DCM202164), M. MOREAU, M. MARTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202165), M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM202150, DCM202152, DCM202161, DCM202163, DCM202164), M. GEFFRAY (absent pour la délibération n°DCM202140), Mme MARTINS, M. KARI (absent pour les délibérations n°DCM202160, DCM202163), M. ROSNET (absent pour la délibération n°DCM202162, DCM202163), Mme EYRAUD (absente pour les délibérations n°DCM202162, DCM202164 et DCM202166), Mme TABUTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202163, DCM202164), M. BOISMENU (absent pour la délibération n°DCM202165), Mme PAGNON (absente pour la délibération n°DCM202165), M BUDAK, Mme BELIN (absente pour la délibération n°DCM202163), Mme De VAULX-RICAUD (absente pour la délibération n°DCM202163), M. FIRKY (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme VINCENT, M. LESAGE (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), Mme BATILLAT (absente à la délibération n°DCM202164), M. LUNTE (absent pour la délibération n°DCM202165), M. DARNET, M. CHARMANT, M. JACQUET (absent pour la délibération n°DCM202160), M. FLEURY (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), M. MONNET (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme ROBERT (absente à la délibération n°DCM202164),

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme NAVEAU a donné pouvoir à M. Philippe BOISMENU
Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à M. Johnny KARI
Mme LEPRINCE a donné pouvoir à Mme Cécile De BREUVAND
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme Nicole TABUTIN
M. BERNARD a donné pouvoir à M. Mathieu GEFFRAY (ne donne pas pouvoir pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Alexandre LESAGE

SUBVENTION « PRIMO-ACCESSION» - DISPOSITIF D'AIDES EN FAVEUR DE L'HABITAT EN CENTRE-VILLE (M LEGRAND)

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr

Urba – Patrimoine : BG/LAB DCM202150

Conseil Municipal du jeudi 1er avril 2021

SUBVENTION « PRIMO-ACCESSION »
DISPOSITIF D'AIDES EN FAVEUR DE L'HABITAT EN CENTRE VILLE

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Madame De BREUVAND,***

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu les articles L303-1, L321-1 et suivants, R321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 février 2018 instaurant un nouveau dispositif d'aides en faveur de l'habitat en centre-ville

Vu la demande de subvention déposée à la Ville de Moulins le 12 février 2021,

Vu le récépissé de dossier complet délivré par la Ville, annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement, Circulation et Commerce réunie le 24 mars 2021,

Considérant que ce dispositif d'aides permet d'inciter les propriétaires à améliorer leur patrimoine notamment par le versement d'aides financières,

Considérant ainsi que, suivant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de ce nouveau dispositif, la participation de la Ville de Moulins est la suivante :

- **Aides complémentaires de 5% à l'Anah pour les propriétaires occupants** : selon les mêmes critères d'éligibilité que celles de l'Anah (ancienneté des logements, travaux recevables, plafonds de ressources, seuil minimal de travaux…),
- **Aide à l'accession à la propriété** : prime de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 10 000 €/logement pour les ménages primo-accédants se portant acquéreur d'un bien vacant depuis plus d'1 an, pour en faire leur résidence principale,
- **Sortie de vacance d'un logement locatif** : prime de 1 500 € par logement vacant depuis plus d'1 an remis sur le marché locatif à la suite de travaux d'amélioration financés en partie par l'Anah,
- **Changement de destination d'un ancien local commercial en local d'habitation** : subvention de 20 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ancien local devra faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme et ne pas être situé dans le périmètre interdisant les changements de destination dans le PLU.
- **Création d'ascenseur** : 15 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ascenseur créé devra nécessairement desservir 3 logements minimum, les logements devront être décents et cette création devra s'intégrer dans une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement ou une opération de transformation d'usage, sur un bien vacant depuis plus d'1 an.

Considérant que le demandeur a fait l'acquisition d'un appartement d'une surface habitable de 79 m²,

Considérant que le demandeur a déposé une demande de subvention telle qu'annexée à la présente délibération en qualité de primo-accédant, dans laquelle il est précisé que le propriétaire s'engage à occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, et qu'en cas de non-respect de ses obligations, le propriétaire devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata des années manquantes,

Considérant que le montant de la prime est de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 10 000 €/logement,

Madame LEGRAND a quitté la salle, n'a pas pris part au débat ni au vote,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 7 900 € au « primo-accédant », pour l'acquisition d'un appartement,

Dit que le nom du demandeur bénéficiaire de l'aide financière attribuée ainsi que l'adresse du bien concerné sont précisés dans le tableau annexé,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides,

Dit que, dans l'hypothèse où le bénéficiaire de l'aide financière attribuée ne respecterait pas l'obligation d'occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, il devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata des années manquantes,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,

Pour Dominique LEGRAND, Adjointe déléguée à l'Urbanisme, aux Travaux, au Commerce et à la Commande publique, empêchée, et par délégation,

Cécile De BREUVAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents à la séance.....	28
Pouvoirs.....	4
Présents et représentés.....	30

SEANCE DU JEUDI 1er AVRIL 2021

Le jeudi 1er avril deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Espace Villars, Route de Montilly à Moulins (déplacé, après en avoir informé Monsieur le Préfet de l'Allier afin de respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le jeudi vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme De BREUVAND (absente pour la délibération n°DCM202164), M. MOREAU, M. MARTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202165), M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM202150, DCM202152, DCM202161, DCM202163, DCM202164), M. GEFFRAY (absent pour la délibération n°DCM202140), Mme MARTINS, M. KARI (absent pour les délibérations n°DCM202160, DCM202163), M. ROSNET (absent pour la délibération n°DCM202162, DCM202163), Mme EYRAUD (absente pour les délibérations n°DCM202162, DCM202164 et DCM202166), Mme TABUTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202163, DCM202164), M. BOISMENU (absent pour la délibération n°DCM202165), Mme PAGNON (absente pour la délibération n°DCM202165), M BUDAK, Mme BELIN (absente pour la délibération n°DCM202163), Mme De VAULX-RICAUD (absente pour la délibération n°DCM202163), M. FIRKY (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme VINCENT, M. LESAGE (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), Mme BATILLAT (absente à la délibération n°DCM202164), M. LUNTE (absent pour la délibération n°DCM202165), M. DARNET, M. CHARMANT, M. JACQUET (absent pour la délibération n°DCM202160), M. FLEURY (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), M. MONNET (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme ROBERT (absente à la délibération n°DCM202164),

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme NAVEAU a donné pouvoir à M. Philippe BOISMENU
Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à M. Johnny KARI
Mme LEPRINCE a donné pouvoir à Mme Cécile De BREUVAND
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme Nicole TABUTIN
M. BERNARD a donné pouvoir à M. Mathieu GEFFRAY (ne donne pas pouvoir pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Alexandre LESAGE

POINT D'INFORMATION JEUNESSE - CONVENTION D'OBJECTIFS 2021-2023 AVEC L'ASSOCIATION VILTAÏS

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr

JEUNESSE : SR DCM202152

Conseil Municipal du jeudi 1er avril 2021

POINT INFORMATION JEUNESSE
CONVENTION D'OBJECTIFS 2021/2023
AVEC L'ASSOCIATION VILTAÏS

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Monsieur KARI,***

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à l'exécution des décisions municipales par le Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 décembre 2017, renouvelant la convention d'objectifs entre la Ville de Moulins et l'Association VILTAÏS pour la mise en place d'un Point Information Jeunesse reconductible deux fois maximum, soit au plus tard, jusqu'au 31 décembre 2020,

Vu l'avis de la commission Solidarité, Jeunesse, Education réunie le 30 mars 2021,

Considérant la volonté de la Ville de Moulins de permettre la poursuite des actions de la structure « Point Information Jeunesse » répondant aux attentes de la population jeune de la ville, et de leur offrir un équipement implanté en centre-ville et facilement identifiable, ainsi qu'un service d'accueil, d'information, d'écoute et d'accompagnement,

Considérant que l'Association Viltaïs assure des missions d'animation, d'insertion, de santé, de formation auprès des publics jeunes, et qu'elle gère par ailleurs en partenariat avec une autre Ville du département un Point Information Jeunesse,

Considérant que la Ville de Moulins et l'association affichent les mêmes objectifs en direction des jeunes et sont intéressées pour continuer de travailler ensemble dans le cadre de cette démarche,

Considérant que la convention d'objectifs est arrivée à échéance le 31 décembre 2020 et qu'il convient de poursuivre le partenariat,

Considérant la nécessité d'établir une nouvelle convention d'objectifs entre l'association Viltaïs et la Ville de Moulins de manière à assurer le meilleur service public concerné,

Madame LEGRAND et Monsieur LUCOT ont quitté la salle, n'ont pas pris part au débat, ni au vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la convention d'objectifs pluri annuelle 2021/2023 à conclure avec l'association Viltaïs pour le point information jeunesse,

Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention d'objectifs,

Décide de fixer à 60 000 € le montant de la subvention versée par la Ville de Moulins à l'association pour l'année 2021 et de verser cette subvention conformément aux conditions mentionnées dans la convention d'objectifs,

Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice concerné.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,
L'adjoint délégué aux Sports et à la Jeunesse,

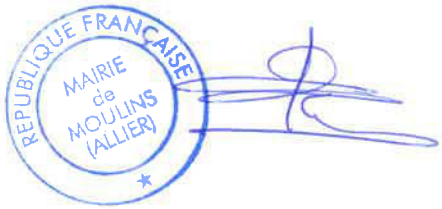

Johnny KARI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice	33
Présents à la séance	28
Pouvoirs	5
Présents et représentés	33

SEANCE DU JEUDI 1er AVRIL 2021

Le jeudi 1er avril deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Espace Villars, Route de Montilly à Moulins (déplacé, après en avoir informé Monsieur le Préfet de l'Allier afin de respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le jeudi vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme De BREUVAND (absente pour la délibération n°DCM202164), M. MOREAU, M. MARTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202165), M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM202150, DCM202152, DCM202161, DCM202163, DCM202164), M. GEFFRAY (absent pour la délibération n°DCM202140), Mme MARTINS, M. KARI (absent pour les délibérations n°DCM202160, DCM202163), M. ROSNET (absent pour la délibération n°DCM202162, DCM202163), Mme EYRAUD (absente pour les délibérations n°DCM202162, DCM202164 et DCM202166), Mme TABUTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202163, DCM202164), M. BOISMENU (absent pour la délibération n°DCM202165), Mme PAGNON (absente pour la délibération n°DCM202165), M BUDAK, Mme BELIN (absente pour la délibération n°DCM202163), Mme De VAULX-RICAUD (absente pour la délibération n°DCM202163), M. FIRKY (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme VINCENT, M. LESAGE (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), Mme BATILLAT (absente à la délibération n°DCM202164), M. LUNTE (absent pour la délibération n°DCM202165), M. DARNET, M. CHARMANT, M. JACQUET (absent pour la délibération n°DCM202160), M. FLEURY (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), M. MONNET (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme ROBERT (absente à la délibération n°DCM202164),

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme NAVEAU a donné pouvoir à M. Philippe BOISMENU
Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à M. Johnny KARI
Mme LEPRINCE a donné pouvoir à Mme Cécile De BREUVAND
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme Nicole TABUTIN
M. BERNARD a donné pouvoir à M. Mathieu GEFFRAY (ne donne pas pouvoir pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Alexandre LESAGE

DEMANDES DE SUBVENTIONS - ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE LA VILLE DE MOULINS

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr

DJE : FR/PA

DCM202153

Conseil Municipal du jeudi 1er avril 2021

DEMANDES DE SUBVENTIONS
ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE LA VILLE DE MOULINS

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Monsieur MOREAU***,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu le courrier de Madame JACQUINEZ en date du 20 janvier 2021, Directrice de l'école élémentaire Jean Moulin, sollicitant une aide financière pour faire bénéficier les élèves des classes à horaires aménagés musique de plusieurs sorties culturelles qui seront programmées au cours de l'année 2021 et pour l'achat de petit matériel de musique (partitions, accessoires, accord du piano,…) pour leur pratique collective,

Vu le courrier de Madame LERUDE, en date du 2 mars 2021, Directrice de l'école maternelle Les Gâteaux, sollicitant une aide financière pour aider la coopérative scolaire à financer la représentation de marionnettes à fils « Cochons Frères Construction » qui a eu lieu à l'école le 18 janvier 2021,

Vu l'avis de la commission Solidarité, Jeunesse, Education réunie le 30 mars 2021,

Considérant que les droits d'entrée, les ateliers, le petit matériel, ainsi que les transports seraient financés intégralement par la coopérative scolaire de l'école élémentaire Jean Moulin pour un montant de 2 000,00 €,

Considérant que la coopérative scolaire de l'école maternelle Les Gâteaux a financé intégralement le coût du spectacle « Cochons Frères Construction » pour un montant de 460,00 €,

Considérant que les différentes actions à destination des élèves de classes maternelles ou élémentaires ont un intérêt culturel et éducatif et qu'elles s'inscrivent dans les projets pédagogiques de chacune des écoles ou plus particulièrement, conformément au cahier des charges qui définit le fonctionnement des classes à horaires aménagés musique concernant l'école élémentaire Jean Moulin,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide le versement de subventions selon le tableau suivant :

Ecoles maternelles	**Montant maximum de la subvention**
Les Gâteaux	230,00 €
Ecoles élémentaires	**Montant maximum de la subvention**
Jean Moulin	2 000,00 €

Autorise Monsieur le Maire à verser chaque subvention sur le compte respectif des coopératives scolaires des écoles désignées ci-dessus,

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,
L'adjoint délégué à l'Education
et aux Nouvelles Technologies

Jean – Michel MOREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents à la séance.....	28
Pouvoirs.....	5
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU JEUDI 1er AVRIL 2021

Le jeudi 1er avril deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Espace Villars, Route de Montilly à Moulins (déplacé, après en avoir informé Monsieur le Préfet de l'Allier afin de respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le jeudi vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme De BREUVAND (absente pour la délibération n°DCM202164), M. MOREAU, M. MARTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202165), M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM202150, DCM202152, DCM202161, DCM202163, DCM202164), M. GEFFRAY (absent pour la délibération n°DCM202140), Mme MARTINS, M. KARI (absent pour les délibérations n°DCM202160, DCM202163), M. ROSNET (absent pour la délibération n°DCM202162, DCM202163), Mme EYRAUD (absente pour les délibérations n°DCM202162, DCM202164 et DCM202166), Mme TABUTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202163, DCM202164), M. BOISMENU (absent pour la délibération n°DCM202165), Mme PAGNON (absente pour la délibération n°DCM202165), M BUDAK, Mme BELIN (absente pour la délibération n°DCM202163), Mme De VAULX-RICAUD (absente pour la délibération n°DCM202163), M. FIRKY (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme VINCENT, M. LESAGE (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), Mme BATILLAT (absente à la délibération n°DCM202164), M. LUNTE (absent pour la délibération n°DCM202165), M. DARNET, M. CHARMANT, M. JACQUET (absent pour la délibération n°DCM202160), M. FLEURY (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), M. MONNET (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme ROBERT (absente à la délibération n°DCM202164),

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme NAVEAU a donné pouvoir à M. Philippe BOISMENU
Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à M. Johnny KARI
Mme LEPRINCE a donné pouvoir à Mme Cécile De BREUVAND
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme Nicole TABUTIN
M. BERNARD a donné pouvoir à M. Mathieu GEFFRAY (ne donne pas pouvoir pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Alexandre LESAGE

MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr

DJE / FR

DCM202154
Conseil Municipal du jeudi 1er avril 2021

MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE
ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Monsieur MOREAU***,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu l'arrêté de l'Inspection Académique en date du 23 février 2021, concernant les affectations et les retraits, dans les écoles de la Ville de Moulins, d'emplois d'instituteurs ou de professeurs des écoles de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, à compter de la rentrée scolaire 2021-2022,

Vu l'avis de la commission Solidarité, Jeunesse, Education réunie le 30 mars 2021,

Considérant que les modifications de la « carte scolaire 2021-2022 » sont les suivantes :

- Ecole maternelle Les Coquelicots
  - Implantation d'1 emploi en préélémentaire
  - Retrait de 0,25 emploi de décharge de direction et implantation de 0,33 emploi de décharge de direction
- Ecole élémentaire Léonard de Vinci
  - Implantation d'1 emploi en élémentaire
- Ecole élémentaire François Truffaut
  - Retrait de 0,33 emploi de décharge de direction et implantation de 0,5 emploi de décharge de direction

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte de la décision de l'Inspection Académique concernant les modifications de la « carte scolaire » à compter de la rentrée scolaire 2021-2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire,
L'adjoint délégué à l'Education
et aux Nouvelles Technologies,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE de MOULINS (ALLIER)

Jean – Michel MOREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents à la séance.....	28
Pouvoirs.....	5
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU JEUDI 1er AVRIL 2021

Le jeudi 1er avril deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Espace Villars, Route de Montilly à Moulins (déplacé, après en avoir informé Monsieur le Préfet de l'Allier afin de respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le jeudi vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme De BREUVAND (absente pour la délibération n°DCM202164), M. MOREAU, M. MARTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202165), M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM202150, DCM202152, DCM202161, DCM202163, DCM202164), M. GEFFRAY (absent pour la délibération n°DCM202140), Mme MARTINS, M. KARI (absent pour les délibérations n°DCM202160, DCM202163), M. ROSNET (absent pour la délibération n°DCM202162, DCM202163), Mme EYRAUD (absente pour les délibérations n°DCM202162, DCM202164 et DCM202166), Mme TABUTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202163, DCM202164), M. BOISMENU (absent pour la délibération n°DCM202165), Mme PAGNON (absente pour la délibération n°DCM202165), M BUDAK, Mme BELIN (absente pour la délibération n°DCM202163), Mme De VAULX-RICAUD (absente pour la délibération n°DCM202163), M. FIRKY (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme VINCENT, M. LESAGE (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), Mme BATILLAT (absente à la délibération n°DCM202164), M. LUNTE (absent pour la délibération n°DCM202165), M. DARNET, M. CHARMANT, M. JACQUET (absent pour la délibération n°DCM202160), M. FLEURY (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), M. MONNET (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme ROBERT (absente à la délibération n°DCM202164),

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme NAVEAU a donné pouvoir à M. Philippe BOISMENU
Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à M. Johnny KARI
Mme LEPRINCE a donné pouvoir à Mme Cécile De BREUVAND
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme Nicole TABUTIN
M. BERNARD a donné pouvoir à M. Mathieu GEFFRAY (ne donne pas pouvoir pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Alexandre LESAGE

REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES SCOLAIRES : PARTICIPATION ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr

DJE/FR

DCM202155

Conseil Municipal du jeudi 1er avril 2021

REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES SCOLAIRES : PARTICIPATION ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Monsieur MOREAU***,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu l'article L 212-8 du Code de l'Education, relatif à la répartition des charges de fonctionnement dans le cas où l'école d'une commune reçoit des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune,

Vu la délibération du 7 juillet 1995 définissant l'accord intervenu entre les trois communes, Moulins – Yzeure - Avermes, pour mettre en œuvre la réglementation fixant le principe général des charges de fonctionnement des écoles publiques, accueillant des enfants des communes extérieures

Vu la délibération du 1er octobre 2020 fixant la répartition intercommunale des charges scolaires pour l'année scolaire 2020-2021,

Vu l'avis de la commission Solidarité, Jeunesse, Education réunie le 30 mars 2021,

Considérant la situation dans laquelle une école moulinoise reçoit un élève domicilié dans une commune extérieure, la commune de résidence de cet élève se doit de contribuer aux charges scolaires de ce dernier,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide pour l'année scolaire 2021-2022, de fixer la participation intercommunale des charges scolaires à 400,00 euros, par enfant scolarisé à Moulins mais ayant sa résidence dans une commune extérieure à la Ville de Moulins, et à 200,00 euros, pour tout enfant nouvellement scolarisé en C.H.A.M. mais ayant sa résidence dans une commune extérieure à la Ville de Moulins.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,
L'adjoint délégué à l'Education
et aux Nouvelles Technologies

Jean – Michel MOREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents à la séance.....	28
Pouvoirs.....	5
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU JEUDI 1er AVRIL 2021

Le jeudi 1er avril deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Espace Villars, Route de Montilly à Moulins (déplacé, après en avoir informé Monsieur le Préfet de l'Allier afin de respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le jeudi vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme De BREUVAND (absente pour la délibération n°DCM202164), M. MOREAU, M. MARTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202165), M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM202150, DCM202152, DCM202161, DCM202163, DCM202164), M. GEFFRAY (absent pour la délibération n°DCM202140), Mme MARTINS, M. KARI (absent pour les délibérations n°DCM202160, DCM202163), M. ROSNET (absent pour la délibération n°DCM202162, DCM202163), Mme EYRAUD (absente pour les délibérations n°DCM202162, DCM202164 et DCM202166), Mme TABUTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202163, DCM202164), M. BOISMENU (absent pour la délibération n°DCM202165), Mme PAGNON (absente pour la délibération n°DCM202165), M BUDAK, Mme BELIN (absente pour la délibération n°DCM202163), Mme De VAULX-RICAUD (absente pour la délibération n°DCM202163), M. FIRKY (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme VINCENT, M. LESAGE (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), Mme BATILLAT (absente à la délibération n°DCM202164), M. LUNTE (absent pour la délibération n°DCM202165), M. DARNET, M. CHARMANT, M. JACQUET (absent pour la délibération n°DCM202160), M. FLEURY (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), M. MONNET (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme ROBERT (absente à la délibération n°DCM202164),

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme NAVEAU a donné pouvoir à M. Philippe BOISMENU
Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à M. Johnny KARI
Mme LEPRINCE a donné pouvoir à Mme Cécile De BREUVAND
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme Nicole TABUTIN
M. BERNARD a donné pouvoir à M. Mathieu GEFFRAY (ne donne pas pouvoir pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Alexandre LESAGE

RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC UNICEF AU TITRE DE L'OPERATION "VILLE AMIE DES ENFANTS"

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr

DCM202156
Conseil Municipal du jeudi 1er avril 2021

RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC L'UNICEF AU TITRE DE L'INITIATIVE "VILLE AMIE DES ENFANTS"

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Monsieur MOREAU,***

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu l'avis de la Commission Solidarité, Jeunesse et Education du 30 mars 2021,

Considérant que depuis 1996, l'initiative Ville Amie des Enfants (VAE) d'UNICEF aide les villes de toutes les régions du monde à respecter les droits des enfants et des jeunes, sur la base de la Convention internationale des droits de l'enfant. Partout dans le monde, le réseau des villes amies des enfants rassemble les parties prenantes qui s'engagent à faire de leurs villes et de leurs communautés des espaces accueillants pour les enfants. Il permet à ces parties prenantes de concevoir des villes et des communautés plus sûres, plus propres, plus résilientes.

Considérant qu'une Ville Amie des Enfants développe des actions en lien avec les cinq engagements communs à toutes les villes membres du réseau et les recommandations proposées aux villes partenaires pour apporter les réponses les mieux adaptées aux situations que connaissent les enfants et les jeunes et en particulier les plus fragiles.

Considérant que dans une Ville Amie des Enfants, les enfants et les jeunes doivent être ou devenir des acteurs de la vie sociale. Leurs besoins, leurs voix, leurs opinions, leurs projets sont pris en compte et influencent, dans tous les domaines qui les concernent, la prise de décision des élus locaux.

Dans cet esprit, une Ville Amie des Enfants se préoccupe de faire connaître les droits de l'enfant et d'en évaluer l'application sur son territoire.

Considérant que la ville de Moulins est partenaire du réseau Ville Amie des Enfants d'UNICEF France depuis 2003 et souhaite renouveler ce partenariat,

Considérant que par conséquent, la Ville et UNICEF France, dans un esprit de coopération, concluent une convention pour définir les modalités de la participation de la ville à l'initiative VAE d'UNICEF et de l'appui qu'UNICEF apportera à la ville pour l'aider à agir en tant que Ville amie des enfants,

Considérant que la collaboration est établie pour une durée équivalente à celle du temps restant pour terminer le mandat municipal actuel soit 6 ans au total maximum jusqu'en mars 2026, le montant annuel de la cotisation s'élève à 200€ à partir de l'année de signature de la présente convention et pendant la totalité de sa durée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le renouvellement du partenariat avec l'UNICEF au titre de l'initiative « Ville Amie des Enfants »,

Autorise le versement de la cotisation annuelle ainsi que la prise en charge des frais inhérents à ce partenariat,

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget et seront inscrits au budget des exercices concernés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,
L'adjoint délégué à l'Education
et aux Nouvelles Technologies

Jean – Michel MOREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice	33
Présents à la séance	28
Pouvoirs	5
Présents et représentés	33

SEANCE DU JEUDI 1er AVRIL 2021

Le jeudi 1er avril deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Espace Villars, Route de Montilly à Moulins (déplacé, après en avoir informé Monsieur le Préfet de l'Allier afin de respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le jeudi vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme De BREUVAND (absente pour la délibération n°DCM202164), M. MOREAU, M. MARTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202165), M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM202150, DCM202152, DCM202161, DCM202163, DCM202164), M. GEFFRAY (absent pour la délibération n°DCM202140), Mme MARTINS, M. KARI (absent pour les délibérations n°DCM202160, DCM202163), M. ROSNET (absent pour la délibération n°DCM202162, DCM202163), Mme EYRAUD (absente pour les délibérations n°DCM202162, DCM202164 et DCM202166), Mme TABUTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202163, DCM202164), M. BOISMENU (absent pour la délibération n°DCM202165), Mme PAGNON (absente pour la délibération n°DCM202165), M BUDAK, Mme BELIN (absente pour la délibération n°DCM202163), Mme De VAULX-RICAUD (absente pour la délibération n°DCM202163), M. FIRKY (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme VINCENT, M. LESAGE (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), Mme BATILLAT (absente à la délibération n°DCM202164), M. LUNTE (absent pour la délibération n°DCM202165), M. DARNET, M. CHARMANT, M. JACQUET (absent pour la délibération n°DCM202160), M. FLEURY (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), M. MONNET (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme ROBERT (absente à la délibération n°DCM202164),

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme NAVEAU a donné pouvoir à M. Philippe BOISMENU
Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à M. Johnny KARI
Mme LEPRINCE a donné pouvoir à Mme Cécile De BREUVAND
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme Nicole TABUTIN
M. BERNARD a donné pouvoir à M. Mathieu GEFFRAY (ne donne pas pouvoir pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Alexandre LESAGE

AVENANT N° 7 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE L'ASSOCIATION REGARD SUR LA VISITATION, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER ET LA VILLE DE MOULINS

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr

AVENANT N° 7 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE L'ASSOCIATION REGARD SUR LA VISITATION, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ALLIER ET LA VILLE DE MOULINS

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Madame MARTIN,***

Vu du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1611-4 et L 2121-29,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2003 décidant de soutenir la création de l'Association Regard Sur la Visitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 novembre 2013 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs entre l'Association Regard Sur la Visitation, le Conseil Général et la Ville de Moulins et ce pour une durée de dix ans, pour la gestion d'un espace consacré aux collections de l'association Regard sur la Visitation,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date des 9 avril 2015, 1er avril 2016, 14 avril 2017, 30 mars 2018, 29 mars 2019, 24 juillet 2020 approuvant la conclusion respectivement des avenants n°1, n°2, n°3, n°4, n°5, n°6 et n°7 à la convention d'objectifs conclue avec l'association Regard sur La Visitation,

Vu la convention d'objectifs entre l'Association Regard Sur la Visitation, le Conseil Départemental et la Ville de Moulins en date du 10 décembre 2013 ainsi que ses avenants,

Vu la demande en date du 30 octobre 2020 de l'Association Regard Sur la Visitation sollicitant une subvention pour l'année 2021,

Vu l'avis de la commission Activités Sport, Culture, Tourisme et Animations réunie le 25 mars 2021,

Considérant les engagements de l'association Regard Sur la Visitation et notamment la valorisation des collections et richesses du patrimoine artistique des monastères de la Visitation implantés dans le monde entier, par ses expositions temporaires et permanentes et par la publication d'ouvrages,

Considérant que pour permettre à l'association Regard Sur la Visitation de remplir ses engagements, le Département de l'Allier et la Commune de Moulins ont décidé de s'engager à participer au financement de l'Association par l'attribution d'une subvention annuelle,

Considérant les circonstances sanitaires exceptionnelles et les conséquences que celle-ci a eu sur le monde culturel, notamment avec la fermeture depuis déjà de nombreux mois des musées en France,

Considérant la volonté de l'association Regard sur la Visitation et de ses partenaires institutionnels que l'exposition « *Papiers, plumes et pinceaux* » soit accessible aux visiteurs dès la réouverture administrative des musées,

Considérant également que malgré les fortes contraintes liées à la crise sanitaire, l'association Regard sur la Visitation et ses partenaires institutionnels continuent de travailler à l'accueil et à la conservation de nouveaux dépôts et ainsi qu'à ses projets de publication et d'exposition temporaires pour les années à venir,

Considérant également que l'association Regard Sur la Visitation vient de publier un quinzième livre d'art consacré à l'art du recyclage et des réemplois à la Visitation et prépare une nouvelle exposition, tout en continuant d'avancer pour fêter, entre autres, les 30 ans de cette institution.

Considérant que le Conseil Départemental de l'Allier et la Ville de Moulins souhaitent donc continuer de soutenir l'Association Regard Sur la Visitation et ce, notamment par le biais du versement par chaque collectivité d'une subvention pour l'année 2021, d'un montant prévisionnel de 75 000 euros pour le Conseil Départemental et pour la Ville de Moulins d'un montant prévisionnel de 97 000 euros ; étant entendu que pour la Ville le découpage sera le suivant : 63 000 euros en fonctionnement, 34 000 euros en investissement,

Considérant qu'un avenant n°7 à la convention d'objectifs doit, de ce fait, être conclu,

Après en avoir délibéré, à 30 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (M. MONNET, M. FLEURY et Mme ROBERT)

Décide d'approuver la conclusion d'un avenant n°7 à la convention d'objectifs en date du 10 décembre 2013, qui prévoit dans son article 1er :

« L'alinéa 2 de l'article 3 de ladite convention est remplacé par la phrase suivante :

L'aide financière :

- du Département de l'Allier sera de 75 000 Euros en subvention de fonctionnement au titre de l'année 2021

- de la Ville de Moulins sera de 97 000 Euros en subvention au titre de l'année 2020 répartis comme suit, 63 000 Euros en fonctionnement, 34 000 Euros en investissement »,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°7 à intervenir et tel qu'annexé à la présente délibération,

Dit que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée à la Culture et au Patrimoine,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE de MOULINS (ALLIER)

Bernadette MARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents à la séance.....	28
Pouvoirs.....	5
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU JEUDI 1er AVRIL 2021

Le jeudi 1er avril deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Espace Villars, Route de Montilly à Moulins (déplacé, après en avoir informé Monsieur le Préfet de l'Allier afin de respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le jeudi vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme De BREUVAND (absente pour la délibération n°DCM202164), M. MOREAU, M. MARTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202165), M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM202150, DCM202152, DCM202161, DCM202163, DCM202164), M. GEFFRAY (absent pour la délibération n°DCM202140), Mme MARTINS, M. KARI (absent pour les délibérations n°DCM202160, DCM202163), M. ROSNET (absent pour la délibération n°DCM202162, DCM202163), Mme EYRAUD (absente pour les délibérations n°DCM202162, DCM202164 et DCM202166), Mme TABUTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202163, DCM202164), M. BOISMENU (absent pour la délibération n°DCM202165), Mme PAGNON (absente pour la délibération n°DCM202165), M BUDAK, Mme BELIN (absente pour la délibération n°DCM202163), Mme De VAULX-RICAUD (absente pour la délibération n°DCM202163), M. FIRKY (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme VINCENT, M. LESAGE (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), Mme BATILLAT (absente à la délibération n°DCM202164), M. LUNTE (absent pour la délibération n°DCM202165), M. DARNET, M. CHARMANT, M. JACQUET (absent pour la délibération n°DCM202160), M. FLEURY (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), M. MONNET (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme ROBERT (absente à la délibération n°DCM202164),

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme NAVEAU a donné pouvoir à M. Philippe BOISMENU
Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à M. Johnny KARI
Mme LEPRINCE a donné pouvoir à Mme Cécile De BREUVAND
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme Nicole TABUTIN
M. BERNARD a donné pouvoir à M. Mathieu GEFFRAY (ne donne pas pouvoir pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Alexandre LESAGE

ORGANISATION DE LA MISE EN LUMIERE DES BATIMENTS EMBLEMATIQUES DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE - CONVENTION DE PARTENARIAT ET AVENANT

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr

CD

DCM202158
Conseil Municipal du jeudi 1er avril 2021

ORGANISATION DE LA MISE EN LUMIÈRE DE MONUMENTS EMBLÉMATIQUES DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE : CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Madame MARTIN,***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que Moulins Communauté organise avec succès, depuis 2019, l'événement « Moulins entre en scène », ayant pour objectif de mettre en lumière des bâtiments emblématiques du territoire communautaire,

Considérant que dans la stratégie de développement touristique de Moulins Communauté, la récurrence de l'événement annuel marquant faisait partie des facteurs clés permettant des retombées économiques sur le long terme pour le territoire,

Considérant que Moulins Communauté souhaite proposer l'événement « Moulins entre en scène » pour une troisième saison estivale, avec des spectacles de mappings lumières sur les façades de bâtiments à Moulins tels que le Jacquemart, de l'Hôtel, l'église du Sacré Cœur, le théâtre municipal ou encore le Centre national du Costume de scène mais aussi sur la façade de la Prieurale de Souvigny,

Considérant ainsi l'opportunité économique, touristique, culturelle, patrimoniale, de proposer une nouvelle édition estivale de « Moulins entre en scène »,

Considérant que dans la mesure où l'événement « Moulins entre en scène » se déroule notamment sur le territoire de la Ville de Moulins et qu'il aura pour conséquence également de mettre en valeur des sites et le patrimoine de la Ville de Moulins, celui-ci présente un intérêt local évident pour la Ville de Moulins, il a dès lors été convenu que cette dernière prendra en charge diverses prestations,

Considérant le projet « Lumières sur le Bourbonnais » sur le château des ducs de Bourbon mené par le Département de l'Allier et le succès des précédentes éditions,

Considérant la volonté du Département de l'Allier de proposer à nouveau un spectacle de lumières sur la façade du château des ducs de Bourbon pour cette nouvelle saison estivale,

Considérant qu'il convient dès lors, de conclure les conditions de partenariats entre les différentes collectivités pour mener à bien cette nouvelle édition estivale et ainsi de réaliser à nouveau la mise en lumière de bâtiments emblématiques sur notre territoire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les conventions de partenariat suivantes pour l'organisation de la mise en lumière de monuments emblématiques du territoire communautaire pour la saison estivale 2021 et jointes en annexe :

- La convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Moulins, la Ville de Moulins et le Département de l'Allier pour l'organisation de la mise en lumière de monuments emblématiques du territoire communautaire,
- La convention entre le Communauté d'Agglomération de Moulins et la Ville de Moulins pour l'organisation de l'événement estival « Moulins entre en Scène » sur le territoire communautaire,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,

L'adjointe déléguée à la Culture et au Patrimoine

Bernadette MARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents à la séance.....	28
Pouvoirs.....	5
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU JEUDI 1er AVRIL 2021

Le jeudi 1er avril deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Espace Villars, Route de Montilly à Moulins (déplacé, après en avoir informé Monsieur le Préfet de l'Allier afin de respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le jeudi vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme De BREUVAND (absente pour la délibération n°DCM202164), M. MOREAU, M. MARTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202165), M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM202150, DCM202152, DCM202161, DCM202163, DCM202164), M. GEFFRAY (absent pour la délibération n°DCM202140), Mme MARTINS, M. KARI (absent pour les délibérations n°DCM202160, DCM202163), M. ROSNET (absent pour la délibération n°DCM202162, DCM202163), Mme EYRAUD (absente pour les délibérations n°DCM202162, DCM202164 et DCM202166), Mme TABUTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202163, DCM202164), M. BOISMENU (absent pour la délibération n°DCM202165), Mme PAGNON (absente pour la délibération n°DCM202165), M BUDAK, Mme BELIN (absente pour la délibération n°DCM202163), Mme De VAULX-RICAUD (absente pour la délibération n°DCM202163), M. FIRKY (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme VINCENT, M. LESAGE (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), Mme BATILLAT (absente à la délibération n°DCM202164), M. LUNTE (absent pour la délibération n°DCM202165), M. DARNET, M. CHARMANT, M. JACQUET (absent pour la délibération n°DCM202160), M. FLEURY (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), M. MONNET (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme ROBERT (absente à la délibération n°DCM202164),

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme NAVEAU a donné pouvoir à M. Philippe BOISMENU
Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à M. Johnny KARI
Mme LEPRINCE a donné pouvoir à Mme Cécile De BREUVAND
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme Nicole TABUTIN
M. BERNARD a donné pouvoir à M. Mathieu GEFFRAY (ne donne pas pouvoir pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Alexandre LESAGE

MARCHE DE NOËL 2021 - CONVENTION D'UTILISATION DES CHALETS ET DES TENTES

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr

MARCHE DE NOËL 2021
CONVENTION D'UTILISATION DES CHALETS ET DES TENTES

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Madame MARTINS,***

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à l'exécution des décisions municipales par le Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juillet 2020 fixant le montant de la redevance forfaitaire pour la mise à disposition d'un chalet sur le Marché de Noël ainsi que le montant de dépôt de cautionnement,

Vu l'avis de la commission Sports, Culture, Tourisme, Patrimoine, Animation réunie le 25 mars 2021,

Considérant que la Ville de Moulins organisera du 11 décembre 2021 au 24 décembre 2021 un Marché de Noël destiné à offrir aux Moulinois la possibilité d'acquérir des produits traditionnels dans un cadre ludique,

Considérant que la Ville de Moulins met à disposition des chalets en bois qui accueilleront les commerçants et artisans retenus pour le marché, pour une durée de deux semaines,

Considérant que certains commerçants expriment le souhait de pouvoir réserver une seule semaine sur les deux semaines du Marché de Noël, tout en prenant l'engagement de chercher un preneur pour la semaine qu'ils laissent vacante,

Considérant que la Ville de Moulins met à disposition, à titre gratuit, des tentes qui accueilleront les Associations Moulinoises pour présenter leurs actions au travers d'une animation,

Considérant que, pour les chalets, il convient d'établir des conventions formalisant ces mises à disposition et fixant d'une part une redevance forfaitaire pour les frais engagés et d'autre part un dépôt de cautionnement (non restitué en cas de renoncement injustifié ou de non exercice de l'activité commerciale durant la totalité de période convenue ou de dégâts occasionnés dans le chalet),

Considérant qu'il convient de les réviser selon un tarif au m² arrondi au demi-euro supérieur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe le montant de la redevance forfaitaire mentionnée dans la convention établie pour la mise à disposition d'un chalet sur le Marché de Noël 2021 de la manière suivante :

DIMENSIONS CHALETS	PRIX 15 € M²/1 SEM	PRIX 29 € M²/2 SEM
3M X 3M – 9M²	**135.00 €**	**261.00 €**
4M X 4M – 16 M²	**240.00 €**	**464.00 €**
6M X 2M – 12M²	**180.00 €**	**348.00 €**

Dit que la redevance forfaitaire sera encaissée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours,

Fixe à **756.50 €** le montant du dépôt de garantie (non restitué en cas de renoncement injustifié ou de non exercice de l'activité commerciale durant la totalité de la période convenue ou de dégâts occasionnés dans le chalet),

Décide de la mise à disposition gratuite des tentes aux Associations Moulinoises qui présenteront leurs actions au travers d'animations,

Approuve les projets de conventions de mise à disposition proposés,

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec les commerçants, artisans et associations retenus pour le Marché de Noël 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,

L'adjointe déléguée à la Vie Associative
et aux Animations,

Nathalie MARTINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents à la séance.....	28
Pouvoirs.....	5
Présents et représentés.....	29

SEANCE DU JEUDI 1er AVRIL 2021

Le jeudi 1er avril deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Espace Villars, Route de Montilly à Moulins (déplacé, après en avoir informé Monsieur le Préfet de l'Allier afin de respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le jeudi vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme De BREUVAND (absente pour la délibération n°DCM202164), M. MOREAU, M. MARTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202165), M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM202150, DCM202152, DCM202161, DCM202163, DCM202164), M. GEFFRAY (absent pour la délibération n°DCM202140), Mme MARTINS, M. KARI (absent pour les délibérations n°DCM202160, DCM202163), M. ROSNET (absent pour la délibération n°DCM202162, DCM202163), Mme EYRAUD (absente pour les délibérations n°DCM202162, DCM202164 et DCM202166), Mme TABUTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202163, DCM202164), M. BOISMENU (absent pour la délibération n°DCM202165), Mme PAGNON (absente pour la délibération n°DCM202165), M BUDAK, Mme BELIN (absente pour la délibération n°DCM202163), Mme De VAULX-RICAUD (absente pour la délibération n°DCM202163), M. FIRKY (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme VINCENT, M. LESAGE (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), Mme BATILLAT (absente à la délibération n°DCM202164), M. LUNTE (absent pour la délibération n°DCM202165), M. DARNET, M. CHARMANT, M. JACQUET (absent pour la délibération n°DCM202160), M. FLEURY (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), M. MONNET (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme ROBERT (absente à la délibération n°DCM202164),

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme NAVEAU a donné pouvoir à M. Philippe BOISMENU
Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à M. Johnny KARI
Mme LEPRINCE a donné pouvoir à Mme Cécile De BREUVAND
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme Nicole TABUTIN
M. BERNARD a donné pouvoir à M. Mathieu GEFFRAY (ne donne pas pouvoir pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Alexandre LESAGE

SUBVENTIONS ET CONVENTIONS D'OBJECTIFS 2021 - VILLE DE MOULINS / ASSOCIATIONS MOULINOISES

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr

Vie associative/Sports DCM202160

Conseil Municipal du jeudi 1er avril 2021

SUBVENTIONS ET CONVENTIONS D'OBJECTIFS 2021
VILLE DE MOULINS/ASSOCIATIONS MOULINOISES

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Madame MARTINS,***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29, L 2122-21 et L 2311-7,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques

Vu la circulaire n°5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2009 par laquelle la Ville décide de renforcer par une démarche qualité, le partenariat qu'elle a construit avec les associations moulinoises à travers la signature d'une convention d'objectifs annuelle et d'une Charte ouvrant droit au label « Association partenaire de la Ville de Moulins »,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative au partenariat Ville de Moulins/Moulins Yzeure Foot 03 Auvergne - Saison 2020/2021, à la Convention tripartite entre Moulins Yzeure Foot 03 Auvergne et les villes de Moulins et d'Yzeure et la charte,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative au partenariat sportif Ville de Moulins/Académie Sportive Moulins Football - Saison 2020/2021 et à la convention d'objectifs,

Vu la délibération du 24 juillet 2020 par laquelle la Ville décide de renouveler les conventions d'objectifs pour l'année 2020,

Vu la délibération en date du 24 juillet 2020 relative notamment à la convention entre le Compagnie Banzaï et la Ville de Moulins pour la gestion de l'Atelier Théâtre pour la saison culturelle 2020/2021,

Vu la délibération en date du 4 décembre 2020 relative au versement par anticipation avant le vote du Budget primitif 2021, d'un acompte exceptionnel de la subvention annuelle attribuée à certaines associations au titre de l'année 2021,

Vu la délibération en date du 4 décembre 2020 relative à la convention d'objectifs 2021 avec le Football Club Moulinois (F.C.M.)

Vu l'avis de la commission Sport, Culture, Tourisme, patrimoine et Animation réunie le 25 mars 2021,

Considérant que les conventions d'objectifs avec les associations moulinoises sont arrivées à échéance pour 2021,

Considérant que la Ville de Moulins souhaite :

- poursuivre son effort en direction des activités associatives, compte tenu de leur rôle dans la vie moulinoise et de l'intérêt qu'elles suscitent tant auprès des pratiquants que du public,

- renouveler son engagement en apportant un soutien financier, technique et/ou logistique aux associations,

Considérant qu'il convient donc de renouveler ce partenariat en décidant des attributions de subventions et en concluant de nouvelles conventions d'objectifs pour l'année 2021,

Messieurs KARI, LESAGE, JACQUET et FLEURY ont quitté la salle, n'ont pas pris part au débat, ni au vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les conventions d'objectifs à conclure avec les associations suivantes annexées à la délibération et autorise Monsieur le Maire à les signer :

A.F.A.C.
Association d'Aide aux BAKAS PYGMEES du Cameroun
CAMERA MOULINOISE – Section Cinéma-Vidéo
CENTRE D'ART VOCAL EN BOURBONNAIS
CERCLE GENEALOGIQUE et Héraldique du Bourbonnais
CHORALE AMICALEMENT NOTE
Ensemble Vocal INTERMEZZO
CINE BOCAGE FESTIVAL JEAN CARMET
CLUB MINERALOGIQUE DE MOULINS
LES MALCOIFFES
MUSEE DU BATIMENT
POETES ET ARTISTES du BOURBONNAIS
SOCIETE BOURBONNAISE DES ETUDES LOCALES
SOCIETE D'EMULATION DU BOURBONNAIS
SOCIETE MOULINOISE DES BEAUX ARTS
SOCIETE SCIENTIFIQUE DU BOURBONNAIS pour l'étude et la protection de la nature
Les Amis des Orgues de l'Agglomération Moulinoise
PEP 03 – Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Allier
SAPAD – Service d'Assistance Pédagogique à Domicile
A.P.F.
BIBLIOTHEQUE SONORE – Association des Donneurs de Voix
A.V.H. – Association Valentin Haüy
CROIX ROUGE FRANCAISE – Délégation de Moulins
CROIX BLEUE
DON DE SANG Bénévole de l'Agglomération Moulinoise
ICARAM
LE LIEN
MOSAIQUE
PAS SANS TOIT
PREVENTION ROUTIERE
RESTAURANTS DU COEUR - RELAIS DU COEUR
V.M.E.H.
ALGAM
ASPTT Moulins - Général
ASSOCIATION MOULINS SPORTS SANTE GYM VOLONTAIRE
BADMINTON
Comité Départemental d'Education Physique et de la gymnastique volontaire
Comité d'Organisation CIRCUIT DES 4 CANTONS
CORAIL SUB MOULINS
EAMYA
ETOILE Agglomération Moulins-Yzeure - TENNIS DE TABLE

ETOILE Moulins - Yzeure FOOT
GROUPE CYCLOTOURISTE DE MOULINS
GROUPE PEDESTRE MOULINOIS
JUDO CLUB MOULINOIS
LA BOURBONNAISE Gymnastique
La PETANQUE MOULINOISE
Les BOULES SPORTIVES
Le NOBLE ART
Moto Club de Moulins
MOULINS BASKET
MOULINS LUTTE
MOULINS TENNIS
NAUTIC CLUB MOULINOIS
ROLLER SKATE CLUB 03
ROMYA
TRI MAY
A.C.V.G. P.T.T.
A.V.F. – Accueil des Villes Françaises
ATALLIER – FABLAB de Moulins
Comité Départemental de l'allier du Concours National de la Résistance et de la Déportation
Confrérie Moulinoise du Piquenchâgne
MOULINS QUARTIER HISTORIQUE
MOUV'EVENT 03
ACADEMIE DU COMMERCE DE MOULINS
ULAC Moulins Yzeure
LPO
MOULINS PROMOTION
Les Anciens de Moulins football
Les Amis de Nazareth
Les Anciens du M.C.R.
L'Amicale des Marins
AAPPMA – Les pêcheurs du Val d'Allier
Carrefour Social Interculturel

Décide d'attribuer et de verser les subventions, au titre de l'année 2021, aux associations et organismes mentionnés dans le tableau annexé à la délibération et dans les conditions fixées par les conventions d'objectifs,

Dit que les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire,
L'adjointe déléguée à la Vie Associative et aux Animations,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE de MOULINS (ALLIER)

Nathalie MARTINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents à la séance.....	28
Pouvoirs.....	4
Présents et représentés.....	30

SEANCE DU JEUDI 1er AVRIL 2021

Le jeudi 1er avril deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Espace Villars, Route de Montilly à Moulins (déplacé, après en avoir informé Monsieur le Préfet de l'Allier afin de respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le jeudi vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme De BREUVAND (absente pour la délibération n°DCM202164), M. MOREAU, M. MARTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202165), M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM202150, DCM202152, DCM202161, DCM202163, DCM202164), M. GEFFRAY (absent pour la délibération n°DCM202140), Mme MARTINS, M. KARI (absent pour les délibérations n°DCM202160, DCM202163), M. ROSNET (absent pour la délibération n°DCM202162, DCM202163), Mme EYRAUD (absente pour les délibérations n°DCM202162, DCM202164 et DCM202166), Mme TABUTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202163, DCM202164), M. BOISMENU (absent pour la délibération n°DCM202165), Mme PAGNON (absente pour la délibération n°DCM202165), M BUDAK, Mme BELIN (absente pour la délibération n°DCM202163), Mme De VAULX-RICAUD (absente pour la délibération n°DCM202163), M. FIRKY (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme VINCENT, M. LESAGE (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), Mme BATILLAT (absente à la délibération n°DCM202164), M. LUNTE (absent pour la délibération n°DCM202165), M. DARNET, M. CHARMANT, M. JACQUET (absent pour la délibération n°DCM202160), M. FLEURY (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), M. MONNET (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme ROBERT (absente à la délibération n°DCM202164),

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme NAVEAU a donné pouvoir à M. Philippe BOISMENU
Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à M. Johnny KARI
Mme LEPRINCE a donné pouvoir à Mme Cécile De BREUVAND
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme Nicole TABUTIN
M. BERNARD a donné pouvoir à M. Mathieu GEFFRAY (ne donne pas pouvoir pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Alexandre LESAGE

SUBVENTIONS ET CONVENTION D'OBJECTIFS 2021 - ASSOCIATION VILTAÏS

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr

Vie associative/Sports DCM202161

Conseil Municipal du jeudi 1er avril 2021

SUBVENTIONS ET CONVENTION D'OBJECTIFS 2021
ASSOCIATION VILTAÏS

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Madame MARTINS,***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2122-21,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2009 par laquelle la Ville décide de renforcer par une démarche qualité, le partenariat qu'elle a construit avec les associations moulinoises à travers la signature d'une convention d'objectifs annuelle et d'une Charte ouvrant droit au label « Association partenaire de la Ville de Moulins »,

Vu la délibération en date du 24 juillet 2020 par laquelle la Ville décide de renouveler les conventions d'objectifs pour l'année 2020,

Vu la délibération en date du 4 décembre 2020 relative au versement par anticipation avant le vote du Budget primitif 2021, d'un acompte exceptionnel de la subvention annuelle attribuée à l'association Viltaïs au titre de l'année 2021,

Vu l'avis de la commission Sport, Culture, Tourisme, Patrimoine et Animation réunie le 25 mars 2021,

Considérant que la convention d'objectifs avec l'association Viltaïs est arrivée à échéance pour 2021,

Considérant que la Ville de Moulins souhaite :

- poursuivre son effort en direction des activités associatives, compte tenu de leur rôle dans la vie moulinoise et de l'intérêt qu'elles suscitent tant auprès des pratiquants que du public,
- renouveler son engagement en apportant un soutien financier, technique et/ou logistique à l'association,

Considérant qu'il convient donc de renouveler le partenariat avec l'Association Viltaïs et ainsi conclure une nouvelle convention d'objectifs pour l'année 2021,

Madame LEGRAND et Monsieur LUCOT ont quitté la salle, n'ont pris pas part au débat, ni au vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la convention d'objectifs à conclure avec l'association Viltaïs au titre de l'année 2021,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,

Autorise le versement de la subvention au titre de 2021 selon le tableau suivant et dans les conditions précisées dans la convention d'objectifs :

VILTAÏS Yamaha Viltaïs Expériences	900,00 €
VILTAÏS : FESTI BD	2 700,00 €

Dit que les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,

L'adjointe déléguée à la Vie Associative et aux Animations

Nathalie MARTINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents à la séance.....	28
Pouvoirs.....	5
Présents et représentés.....	25

SEANCE DU JEUDI 1er AVRIL 2021

Le jeudi 1er avril deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Espace Villars, Route de Montilly à Moulins (déplacé, après en avoir informé Monsieur le Préfet de l'Allier afin de respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le jeudi vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme De BREUVAND (absente pour la délibération n°DCM202164), M. MOREAU, M. MARTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202165), M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM202150, DCM202152, DCM202161, DCM202163, DCM202164), M. GEFFRAY (absent pour la délibération n°DCM202140), Mme MARTINS, M. KARI (absent pour les délibérations n°DCM202160, DCM202163), M. ROSNET (absent pour la délibération n°DCM202162, DCM202163), Mme EYRAUD (absente pour les délibérations n°DCM202162, DCM202164 et DCM202166), Mme TABUTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202163, DCM202164), M. BOISMENU (absent pour la délibération n°DCM202165), Mme PAGNON (absente pour la délibération n°DCM202165), M BUDAK, Mme BELIN (absente pour la délibération n°DCM202163), Mme De VAULX-RICAUD (absente pour la délibération n°DCM202163), M. FIRKY (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme VINCENT, M. LESAGE (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), Mme BATILLAT (absente à la délibération n°DCM202164), M. LUNTE (absent pour la délibération n°DCM202165), M. DARNET, M. CHARMANT, M. JACQUET (absent pour la délibération n°DCM202160), M. FLEURY (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), M. MONNET (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme ROBERT (absente à la délibération n°DCM202164),

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme NAVEAU a donné pouvoir à M. Philippe BOISMENU
Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à M. Johnny KARI
Mme LEPRINCE a donné pouvoir à Mme Cécile De BREUVAND
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme Nicole TABUTIN
M. BERNARD a donné pouvoir à M. Mathieu GEFFRAY (ne donne pas pouvoir pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Alexandre LESAGE

SUBVENTIONS ET CONVENTION D'OBJECTIFS 2021 - SOLI'CITY

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr

Vie associative/Sports

DCM202163
Conseil Municipal du jeudi 1er avril 2021

SUBVENTIONS ET CONVENTION D'OBJECTIFS 2021
SOLI'CITY

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Madame MARTINS,***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2122-21,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2009 par laquelle la Ville décide de renforcer par une démarche qualité, le partenariat qu'elle a construit avec les associations moulinoises à travers la signature d'une convention d'objectifs annuelle et d'une Charte ouvrant droit au label « Association partenaire de la Ville de Moulins »,

Vu la délibération en date du 24 juillet 2020 par laquelle la Ville décide de renouveler les conventions d'objectifs pour l'année 2020,

Vu la délibération en date du 4 décembre 2020 relative au versement par anticipation avant le vote du Budget primitif 2021, d'un acompte exceptionnel de la subvention annuelle attribuée à l'association SOLI'CITY au titre de l'année 2021,

Vu l'avis de la commission Sport, Culture, Tourisme, Patrimoine et Animation réunie le 25 mars 2021,

Considérant que la convention d'objectifs avec l'association SOLI'CITY est arrivée à échéance pour 2021,

Considérant que la Ville de Moulins souhaite :

- poursuivre son effort en direction des activités associatives, compte tenu de leur rôle dans la vie moulinoise et de l'intérêt qu'elles suscitent tant auprès des pratiquants que du public,
- renouveler son engagement en apportant un soutien financier, technique et/ou logistique à l'association,

Considérant qu'il convient donc de renouveler le partenariat avec l'Association SOLI'CITY et ainsi conclure une nouvelle convention d'objectifs pour l'année 2021,

Mmes TABUTIN, de VAULX-RICAUD, LEGRAND, BELIN et MM. FIKRY, KARI, ROSNET et MONNET ont quitté la salle, n'ont pas pris par au débat, ni au vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la convention d'objectifs à conclure avec l'association SOLI'CITY au titre de l'année 2021,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,

Autorise le versement de la subvention au titre de 2021 selon le tableau suivant et dans les conditions précisées dans la convention d'objectifs :

SOLI'CITY (ex REGIE DES QUARTIERS DE MOULINS)		
	Fonctionnement	9 500,00 €
	Investissement	5 184.00 €

Dit que les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,

L'adjointe déléguée à la Vie
Associative et aux Animations

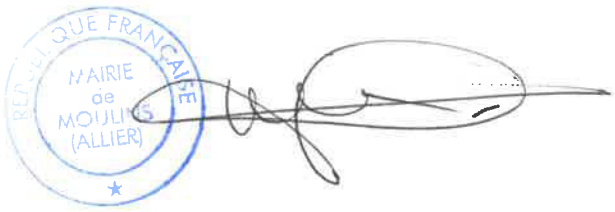

Nathalie MARTINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice	33
Présents à la séance	28
Pouvoirs	5
Présents et représentés	27

SEANCE DU JEUDI 1er AVRIL 2021

Le jeudi 1er avril deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Espace Villars, Route de Montilly à Moulins (déplacé, après en avoir informé Monsieur le Préfet de l'Allier afin de respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le jeudi vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme De BREUVAND (absente pour la délibération n°DCM202164), M. MOREAU, M. MARTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202165), M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM202150, DCM202152, DCM202161, DCM202163, DCM202164), M. GEFFRAY (absent pour la délibération n°DCM202140), Mme MARTINS, M. KARI (absent pour les délibérations n°DCM202160, DCM202163), M. ROSNET (absent pour la délibération n°DCM202162, DCM202163), Mme EYRAUD (absente pour les délibérations n°DCM202162, DCM202164 et DCM202166), Mme TABUTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202163, DCM202164), M. BOISMENU (absent pour la délibération n°DCM202165), Mme PAGNON (absente pour la délibération n°DCM202165), M BUDAK, Mme BELIN (absente pour la délibération n°DCM202163), Mme De VAULX-RICAUD (absente pour la délibération n°DCM202163), M. FIRKY (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme VINCENT, M. LESAGE (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), Mme BATILLAT (absente à la délibération n°DCM202164), M. LUNTE (absent pour la délibération n°DCM202165), M. DARNET, M. CHARMANT, M. JACQUET (absent pour la délibération n°DCM202160), M. FLEURY (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), M. MONNET (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme ROBERT (absente à la délibération n°DCM202164),

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme NAVEAU a donné pouvoir à M. Philippe BOISMENU
Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à M. Johnny KARI
Mme LEPRINCE a donné pouvoir à Mme Cécile De BREUVAND
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme Nicole TABUTIN
M. BERNARD a donné pouvoir à M. Mathieu GEFFRAY (ne donne pas pouvoir pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Alexandre LESAGE

SUBVENTION ET CONVENTION D'OBJECTIFS 2021 - COMITE DE JUMELAGE MOULINS MONTEPULCIANO

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr

Vie associative/Sports DCM202164

Conseil Municipal du jeudi 1er avril 2021

SUBVENTION ET CONVENTION D'OBJECTIFS 2021
COMITE DE JUMELAGE MOULINS MONTEPULCIANO

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Madame MARTINS,***

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2122-21,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2009 par laquelle la Ville décide de renforcer par une démarche qualité, le partenariat qu'elle a construit avec les associations moulinoises à travers la signature d'une convention d'objectifs annuelle et d'une Charte ouvrant droit au label « Association partenaire de la Ville de Moulins »,

Vu la délibération en date du 24 juillet 2020 par laquelle la Ville décide de renouveler les conventions d'objectifs pour l'année 2020,

Vu la délibération en date du 4 décembre 2020 relative au versement par anticipation avant le vote du Budget primitif 2021, d'un acompte exceptionnel de la subvention annuelle attribuée à l'association Comité de jumelage Moulins – Montepulciano au titre de l'année 2021,

Vu le tableau des subventions annexé au budget primitif 2021,

Vu l'avis de la commission Sport, Culture, Tourisme, Patrimoine et Animation réunie le 25 mars 2021,

Considérant que la convention d'objectifs avec l'association Comité de jumelage Moulins Montepulciano est arrivée à échéance pour 2021,

Considérant que la Ville de Moulins souhaite :

- poursuivre son effort en direction des activités associatives, compte tenu de leur rôle dans la vie moulinoise et de l'intérêt qu'elles suscitent tant auprès des pratiquants que du public,
- renouveler son engagement en apportant un soutien financier, technique et/ou logistique à l'association,

Considérant qu'il convient donc de renouveler le partenariat avec l'Association Comité de jumelage Moulins – Montepulciano et ainsi conclure une nouvelle convention d'objectifs pour l'année 2021,

Mmes de BREUVAND, LEGRAND, TABUTIN, EYRAUD, ROBERT et BATILLAT ont quitté la salle, n'ont pas pris part au débat, ni au vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la convention d'objectifs à conclure avec l'association Comité de jumelage Moulins – Montepulciano au titre de l'année 2021,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,

Autorise le versement de la subvention au titre de 2021 selon le tableau suivant et dans les conditions précisées dans la convention d'objectifs :

Comité de jumelage Moulins – Montepulciano	3 500,00 €

Dit que les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,

L'adjointe déléguée à la Vie
Associative et aux Animations

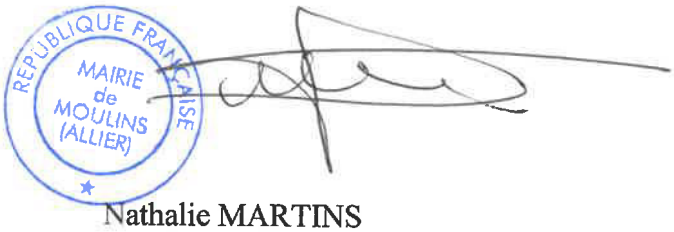

Nathalie MARTINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents à la séance.....	28
Pouvoirs.....	5
Présents et représentés.....	27

SEANCE DU JEUDI 1er AVRIL 2021

Le jeudi 1er avril deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Espace Villars, Route de Montilly à Moulins (déplacé, après en avoir informé Monsieur le Préfet de l'Allier afin de respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le jeudi vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme De BREUVAND (absente pour la délibération n°DCM202164), M. MOREAU, M. MARTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202165), M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM202150, DCM202152, DCM202161, DCM202163, DCM202164), M. GEFFRAY (absent pour la délibération n°DCM202140), Mme MARTINS, M. KARI (absent pour les délibérations n°DCM202160, DCM202163), M. ROSNET (absent pour la délibération n°DCM202162, DCM202163), Mme EYRAUD (absente pour les délibérations n°DCM202162, DCM202164 et DCM202166), Mme TABUTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202163, DCM202164), M. BOISMENU (absent pour la délibération n°DCM202165), Mme PAGNON (absente pour la délibération n°DCM202165), M BUDAK, Mme BELIN (absente pour la délibération n°DCM202163), Mme De VAULX-RICAUD (absente pour la délibération n°DCM202163), M. FIRKY (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme VINCENT, M. LESAGE (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), Mme BATILLAT (absente à la délibération n°DCM202164), M. LUNTE (absent pour la délibération n°DCM202165), M. DARNET, M. CHARMANT, M. JACQUET (absent pour la délibération n°DCM202160), M. FLEURY (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), M. MONNET (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme ROBERT (absente à la délibération n°DCM202164),

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme NAVEAU a donné pouvoir à M. Philippe BOISMENU
Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à M. Johnny KARI
Mme LEPRINCE a donné pouvoir à Mme Cécile De BREUVAND
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme Nicole TABUTIN
M. BERNARD a donné pouvoir à M. Mathieu GEFFRAY (ne donne pas pouvoir pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Alexandre LESAGE

SUBVENTION ET CONVENTION D'OBJECTIFS 2021 - COMITE DE JUMELAGE MOULINS BAD VILBEL

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr

Vie associative/Sports

DCM202165
Conseil Municipal du jeudi 1er avril 2021

SUBVENTION ET CONVENTION D'OBJECTIFS 2021
COMITE DE JUMELAGE MOULINS BAD VILBEL

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Madame MARTINS,***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2122-21,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2009 par laquelle la Ville décide de renforcer par une démarche qualité, le partenariat qu'elle a construit avec les associations moulinoises à travers la signature d'une convention d'objectifs annuelle et d'une Charte ouvrant droit au label « Association partenaire de la Ville de Moulins »,

Vu la délibération en date du 24 juillet 2020 par laquelle la Ville décide de renouveler les conventions d'objectifs pour l'année 2020,

Vu la délibération en date du 4 décembre 2020 relative au versement par anticipation avant le vote du Budget primitif 2021, d'un acompte exceptionnel de la subvention annuelle attribuée à l'association Comité de jumelage Moulins – Bad Vilbel au titre de l'année 2021,

Vu l'avis de la commission Sport, Culture, Tourisme, Patrimoine et Animation réunie le 25 mars 2021,

Considérant que la convention d'objectifs avec l'association Comité de jumelage Moulins – Bad Vilbel est arrivée à échéance pour 2021,

Considérant que la Ville de Moulins souhaite :

- poursuivre son effort en direction des activités associatives, compte tenu de leur rôle dans la vie moulinoise et de l'intérêt qu'elles suscitent tant auprès des pratiquants que du public,
- renouveler son engagement en apportant un soutien financier, technique et/ou logistique à l'association,

Considérant qu'il convient donc de renouveler le partenariat avec l'Association Comité de jumelage Moulins – Bad Vilbel et ainsi conclure une nouvelle convention d'objectifs pour l'année 2021,

Mme MARTIN, PAGNON et MM BOISMENU, LESAGE, FLEURY et LUNTE ont quitté la salle, n'ont pas pris part au débat, ni au vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la convention d'objectifs à conclure avec l'association Comité de jumelage Moulins – Bad Vilbel au titre de l'année 2021,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,

Autorise le versement de la subvention au titre de 2021 selon le tableau suivant et dans les conditions précisées dans la convention d'objectifs :

Comité de jumelage Moulins-Bad Vilbel	3 500,00 €

Dit que les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,

L'adjointe déléguée à la Vie Associative et aux Animations,

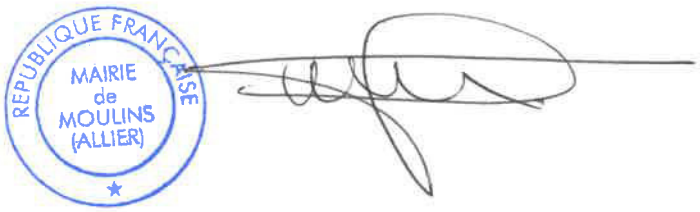

Nathalie MARTINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents à la séance.....	28
Pouvoirs.....	5
Présents et représentés.....	32

SEANCE DU JEUDI 1er AVRIL 2021

Le jeudi 1er avril deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Espace Villars, Route de Montilly à Moulins (déplacé, après en avoir informé Monsieur le Préfet de l'Allier afin de respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le jeudi vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme De BREUVAND (absente pour la délibération n°DCM202164), M. MOREAU, M. MARTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202165), M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM202150, DCM202152, DCM202161, DCM202163, DCM202164), M. GEFFRAY (absent pour la délibération n°DCM202140), Mme MARTINS, M. KARI (absent pour les délibérations n°DCM202160, DCM202163), M. ROSNET (absent pour la délibération n°DCM202162, DCM202163), Mme EYRAUD (absente pour les délibérations n°DCM202162, DCM202164 et DCM202166), Mme TABUTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202163, DCM202164), M. BOISMENU (absent pour la délibération n°DCM202165), Mme PAGNON (absente pour la délibération n°DCM202165), M BUDAK, Mme BELIN (absente pour la délibération n°DCM202163), Mme De VAULX-RICAUD (absente pour la délibération n°DCM202163), M. FIRKY (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme VINCENT, M. LESAGE (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), Mme BATILLAT (absente à la délibération n°DCM202164), M. LUNTE (absent pour la délibération n°DCM202165), M. DARNET, M. CHARMANT, M. JACQUET (absent pour la délibération n°DCM202160), M. FLEURY (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), M. MONNET (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme ROBERT (absente à la délibération n°DCM202164),

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme NAVEAU a donné pouvoir à M. Philippe BOISMENU
Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à M. Johnny KARI
Mme LEPRINCE a donné pouvoir à Mme Cécile De BREUVAND
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme Nicole TABUTIN
M. BERNARD a donné pouvoir à M. Mathieu GEFFRAY (ne donne pas pouvoir pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Alexandre LESAGE

SUBVENTION ET CONVENTION ANNUELLE 2021 - ASSOCIATION LA MADELEINE MOULINS RIVE GAUCHE

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr

Vie associative/Sports DCM202166

Conseil Municipal du jeudi 1er avril 2021

SUBVENTION ET CONVENTION D'OBJECTIFS 2021
ASSOCIATION LA MADELEINE MOULINS RIVE GAUCHE

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Madame MARTINS,***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2122-21,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2009 par laquelle la Ville décide de renforcer par une démarche qualité, le partenariat qu'elle a construit avec les associations moulinoises à travers la signature d'une convention d'objectifs annuelle et d'une Charte ouvrant droit au label « Association partenaire de la Ville de Moulins »,

Vu la délibération en date du 24 juillet 2020 par laquelle la Ville décide de renouveler les conventions d'objectifs pour l'année 2020,

Vu la délibération en date du 4 décembre 2020 relative au versement par anticipation avant le vote du Budget primitif 2021, d'un acompte exceptionnel de la subvention annuelle attribuée à l'association La Madeleine Moulins Rive Gauche au titre de l'année 2021,

Vu l'avis de la commission Sport, Culture, Tourisme, Patrimoine et Animation réunie le 25 mars 2021,

Considérant que la convention d'objectifs avec l'association La Madeleine Moulins Rive Gauche est arrivée à échéance pour 2021,

Considérant que la Ville de Moulins souhaite :

- poursuivre son effort en direction des activités associatives, compte tenu de leur rôle dans la vie moulinoise et de l'intérêt qu'elles suscitent tant auprès des pratiquants que du public,
- renouveler son engagement en apportant un soutien financier, technique et/ou logistique à l'association,

Considérant qu'il convient donc de renouveler le partenariat avec l'Association La Madeleine Moulins Rive Gauche et ainsi conclure une nouvelle convention d'objectifs pour l'année 2021,

Mme EYRAUD a quitté la salle, n'a pas pris part au débat, ni au vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la convention d'objectifs à conclure avec l'association La Madeleine Moulins Rive Gauche au titre de l'année 2021,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,

Autorise le versement de la subvention au titre de 2021 selon le tableau suivant et dans les conditions précisées dans la convention d'objectifs :

LA MADELEINE MOULINS RIVE GAUCHE	500,00 €

Dit que les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,

L'adjointe déléguée à la Vie Associative et aux Animations,

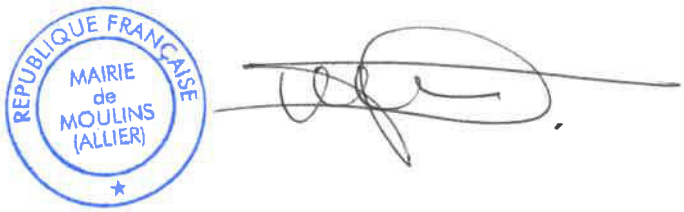

Nathalie MARTINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice	33
Présents à la séance	28
Pouvoirs	5
Présents et représentés	29

SEANCE DU JEUDI 1er AVRIL 2021

Le jeudi 1er avril deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Espace Villars, Route de Montilly à Moulins (déplacé, après en avoir informé Monsieur le Préfet de l'Allier afin de respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le jeudi vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme De BREUVAND (absente pour la délibération n°DCM202164), M. MOREAU, M. MARTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202165), M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM202150, DCM202152, DCM202161, DCM202163, DCM202164), M. GEFFRAY (absent pour la délibération n°DCM202140), Mme MARTINS, M. KARI (absent pour les délibérations n°DCM202160, DCM202163), M. ROSNET (absent pour la délibération n°DCM202162, DCM202163), Mme EYRAUD (absente pour les délibérations n°DCM202162, DCM202164 et DCM202166), Mme TABUTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202163, DCM202164), M. BOISMENU (absent pour la délibération n°DCM202165), Mme PAGNON (absente pour la délibération n°DCM202165), M BUDAK, Mme BELIN (absente pour la délibération n°DCM202163), Mme De VAULX-RICAUD (absente pour la délibération n°DCM202163), M. FIRKY (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme VINCENT, M. LESAGE (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), Mme BATILLAT (absente à la délibération n°DCM202164), M. LUNTE (absent pour la délibération n°DCM202165), M. DARNET, M. CHARMANT, M. JACQUET (absent pour la délibération n°DCM202160), M. FLEURY (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), M. MONNET (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme ROBERT (absente à la délibération n°DCM202164),

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme NAVEAU a donné pouvoir à M. Philippe BOISMENU
Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à M. Johnny KARI
Mme LEPRINCE a donné pouvoir à Mme Cécile De BREUVAND
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme Nicole TABUTIN
M. BERNARD a donné pouvoir à M. Mathieu GEFFRAY (ne donne pas pouvoir pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Alexandre LESAGE

SUBVENTION ET CONVENTION D'OBJECTIFS 2021 - CLUB MOULINOIS DE L'AGE D'OR

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex
Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr

Vie associative/Sports DCM202162

Conseil Municipal du jeudi 1er avril 2021

SUBVENTION ET CONVENTION D'OBJECTIFS 2021
CLUB MOULINOIS DE L'AGE D'OR

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Madame MARTINS,***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2122-21,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2009 par laquelle la Ville décide de renforcer par une démarche qualité, le partenariat qu'elle a construit avec les associations moulinoises à travers la signature d'une convention d'objectifs annuelle et d'une Charte ouvrant droit au label « Association partenaire de la Ville de Moulins »,

Vu la délibération en date du 24 juillet 2020 par laquelle la Ville décide de renouveler les conventions d'objectifs pour l'année 2020,

Vu la délibération en date du 4 décembre 2020 relative au versement par anticipation avant le vote du Budget primitif 2021, d'un acompte exceptionnel de la subvention annuelle attribuée à l'association Club Moulinois de l'Age d'Or au titre de l'année 2021,

Vu l'avis de la commission Sport, Culture, Tourisme, Patrimoine et Animation réunie le 25 mars 2021,

Considérant que la convention d'objectifs avec l'association Club Moulinois de l'Age d'Or est arrivée à échéance pour 2021,

Considérant que la Ville de Moulins souhaite :

- poursuivre son effort en direction des activités associatives, compte tenu de leur rôle dans la vie moulinoise et de l'intérêt qu'elles suscitent tant auprès des pratiquants que du public,
- renouveler son engagement en apportant un soutien financier, technique et/ou logistique à l'association,

Considérant qu'il convient donc de renouveler le partenariat avec l'Association Club Moulinois de l'Age d'Or et ainsi conclure une nouvelle convention d'objectifs pour l'année 2021,

Mesdames MARTIN, TABUTIN et EYRAUD, Monsieur ROSNET ont quitté la salle, n'ont pas pris part au débat, ni au vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la convention d'objectifs à conclure avec l'association Club Moulinois de l'Age d'Or au titre de l'année 2021,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,

Autorise le versement de la subvention au titre de 2021 selon le tableau suivant et dans les conditions précisées dans la convention d'objectifs :

CLUB MOULINOIS DE L'AGE D'OR	1 000.00 €

Dit que les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,

L'adjointe déléguée à la Vie Associative et aux Animations

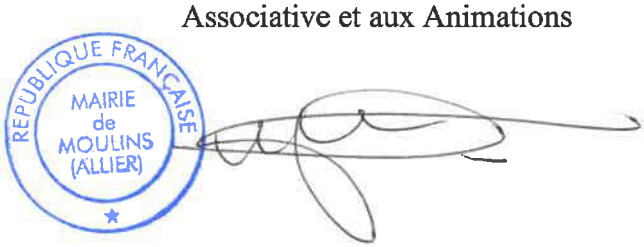

Nathalie MARTINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents à la séance.....	28
Pouvoirs.....	5
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU JEUDI 1er AVRIL 2021

Le jeudi 1er avril deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Espace Villars, Route de Montilly à Moulins (déplacé, après en avoir informé Monsieur le Préfet de l'Allier afin de respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le jeudi vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme De BREUVAND (absente pour la délibération n°DCM202164), M. MOREAU, M. MARTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202165), M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM202150, DCM202152, DCM202161, DCM202163, DCM202164), M. GEFFRAY (absent pour la délibération n°DCM202140), Mme MARTINS, M. KARI (absent pour les délibérations n°DCM202160, DCM202163), M. ROSNET (absent pour la délibération n°DCM202162, DCM202163), Mme EYRAUD (absente pour les délibérations n°DCM202162, DCM202164 et DCM202166), Mme TABUTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202163, DCM202164), M. BOISMENU (absent pour la délibération n°DCM202165), Mme PAGNON (absente pour la délibération n°DCM202165), M BUDAK, Mme BELIN (absente pour la délibération n°DCM202163), Mme De VAULX-RICAUD (absente pour la délibération n°DCM202163), M. FIRKY (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme VINCENT, M. LESAGE (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), Mme BATILLAT (absente à la délibération n°DCM202164), M. LUNTE (absent pour la délibération n°DCM202165), M. DARNET, M. CHARMANT, M. JACQUET (absent pour la délibération n°DCM202160), M. FLEURY (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), M. MONNET (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme ROBERT (absente à la délibération n°DCM202164),

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme NAVEAU a donné pouvoir à M. Philippe BOISMENU
Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à M. Johnny KARI
Mme LEPRINCE a donné pouvoir à Mme Cécile De BREUVAND
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme Nicole TABUTIN
M. BERNARD a donné pouvoir à M. Mathieu GEFFRAY (ne donne pas pouvoir pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Alexandre LESAGE

ACQUISITION D'UNE PARTIE DES PARCELLES BM 13 ET BM 190 RUE COLOMBEAU APPARTENANT A L'ASSOCIATION DIOCESAINE DE MOULINS, PERMETTANT L'ELARGISSEMENT DU TROTTOIR

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr

Urba – Patrimoine : BG/LAB DCM202145

Conseil Municipal du jeudi 1er avril 2021

ACQUISITION D'UNE PARTIE DES PARCELLES BM 13 ET BM 190 RUE COLOMBEAU APPARTENANT A L'ASSOCIATION DICOCESAINE DE MOULINS PERMETTANT L'ELARGISSEMENT DU TROTTOIR

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Madame LEGRAND,***

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens de la Commune et aux opérations immobilières,

Vu l'article L 2122-21 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des décisions du Conseil Municipal par le Maire notamment en ce qui concerne la passation des actes de vente, échange, acquisition, transaction,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement, Circulation et Commerce réunie le 24 mars 2021,

Considérant la proposition de l'association diocésaine de Moulins d'acquérir une partie des parcelles BM 13 et BM 190 situées rue Colombeau à Moulins, à titre gratuit,

Considérant que ces parcelles sont situées le long de la voie publique (rue Colombeau) dont l'emprise du trottoir ne représente qu'une largeur de 40 cm,

Considérant que cette acquisition représente une opportunité pour la Ville de Moulins pour réaliser l'élargissement du trottoir.

Considérant qu'un document d'arpentage a été réalisé le 2 mars 2021 afin de délimiter une bande de 1 mètre de large le long des parcelles BM 13 et BM 19 tel que figuré au plan annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'acquérir une partie des parcelles BM 13 et BM 19 telle que figurée au plan annexé, à titre gratuit,

Dit que les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la Ville de Moulins (frais notarié et réalisation du document d'arpentage),

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents nécessaires à cette transaction,

Dit que les crédits nécessaires à cette opération sont prévus au budget de l'exercice concerné.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire

L'adjointe déléguée à l'Urbanisme,
aux Travaux, au Commerce
et à la Commande publique

Dominique LEGRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents à la séance.....	28
Pouvoirs.....	5
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU JEUDI 1er AVRIL 2021

Le jeudi 1er avril deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Espace Villars, Route de Montilly à Moulins (déplacé, après en avoir informé Monsieur le Préfet de l'Allier afin de respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le jeudi vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme De BREUVAND (absente pour la délibération n°DCM202164), M. MOREAU, M. MARTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202165), M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM202150, DCM202152, DCM202161, DCM202163, DCM202164), M. GEFFRAY (absent pour la délibération n°DCM202140), Mme MARTINS, M. KARI (absent pour les délibérations n°DCM202160, DCM202163), M. ROSNET (absent pour la délibération n°DCM202162, DCM202163), Mme EYRAUD (absente pour les délibérations n°DCM202162, DCM202164 et DCM202166), Mme TABUTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202163, DCM202164), M. BOISMENU (absent pour la délibération n°DCM202165), Mme PAGNON (absente pour la délibération n°DCM202165), M BUDAK, Mme BELIN (absente pour la délibération n°DCM202163), Mme De VAULX-RICAUD (absente pour la délibération n°DCM202163), M. FIRKY (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme VINCENT, M. LESAGE (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), Mme BATILLAT (absente à la délibération n°DCM202164), M. LUNTE (absent pour la délibération n°DCM202165), M. DARNET, M. CHARMANT, M. JACQUET (absent pour la délibération n°DCM202160), M. FLEURY (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), M. MONNET (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme ROBERT (absente à la délibération n°DCM202164),

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme NAVEAU a donné pouvoir à M. Philippe BOISMENU
Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à M. Johnny KARI
Mme LEPRINCE a donné pouvoir à Mme Cécile De BREUVAND
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme Nicole TABUTIN
M. BERNARD a donné pouvoir à M. Mathieu GEFFRAY (ne donne pas pouvoir pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Alexandre LESAGE

DECLASSEMENT ET CESSION DU DOMAINE PUBLIC APPARTENANT A LA VILLE DE MOULINS SITUE CHEMIN DE HALAGE AU PROFIT DE MOULINS COMMUNAUTE (PROJET DE LA "MAISON DE LA RIVIERE")

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr

Urba – Patrimoine : BG/LAB DCM202146

Conseil Municipal du jeudi 1er avril 2021

DECLASSEMENT ET CESSION DU DOMAINE PUBLIC APPARTENANT A LA VILLE DE MOULINS SITUE CHEMIN DE HALAGE AU PROFIT DE MOULINS COMMUNAUTE (PROJET MAISON DE LA RIVIERE)

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Madame LEGRAND,***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2241-1 et L2122-21 alinéa 7,

Vu l'avis du Service des Domaines en date du 8 février 2021,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement, Circulation et Commerce réunie le 24 mars 2021,

Considérant Moulins Communauté souhaite réaliser la réhabilitation de ce bâtiment dans le cadre des aménagements des abords du Pont Régemortes et ainsi créer la « Maison de la Rivière » qui serait un lieu dédié à différentes activités :

- Une dimension touristique, culturelle et éducative s'appuyant sur la rivière Allier et sa biodiversité, ainsi que sur le patrimoine très riche de Moulins Communauté labélisé « Pays d'art et d'histoire »,
- Une découverte du patrimoine écologique avec mise en place de programmes d'activités autour des espaces naturels (sorties natures, ateliers pratiques, animations pédagogiques...),
- Un lieu de partage, de connaissances, d'échanges d'expériences, ...
- Un lieu dédié aux activités nautiques (canoé, pêche, ...) et de randonnées (pédestres, vélos, ...), comprenant toutes les fonctionnalités utiles à ces pratiques,
- Un lieu de restauration

Considérant que pour permettre la bonne réalisation de ce projet, il est nécessaire d'agrandir la parcelle BM 61 par une bande de terrain de 2 mètres par 100 mètres (côté Est),

Considérant que cette bande de terrain de 2 mètres par 100 mètres appartient au domaine public de la Ville de Moulins,

Considérant qu'il convient, préalablement à toute cession, de prononcer le déclassement de cette partie du domaine public,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de prononcer le déclassement de la partie du domaine public située chemin de Halage à Moulins, telle que figurée au plan ci-joint,

Décide de vendre à Moulins Communauté la partie du domaine public, d'une superficie totale d'environ 200 m², tels que figurée au plan ci-joint, pour un montant de 200€, conformément à l'avis des domaines,

Dit que les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents nécessaires à cette transaction.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire

L'adjointe déléguée à l'Urbanisme,
aux Travaux, au Commerce
et à la Commande publique

Dominique LEGRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents à la séance.....	28
Pouvoirs.....	5
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU JEUDI 1er AVRIL 2021

Le jeudi 1er avril deux mille vingt-et-un à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Espace Villars, Route de Montilly à Moulins (déplacé, après en avoir informé Monsieur le Préfet de l'Allier afin de respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le jeudi vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme De BREUVAND (absente pour la délibération n°DCM202164), M. MOREAU, M. MARTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202165), M. LUCOT (absent pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161), Mme LEGRAND (absente pour les délibérations n°DCM202150, DCM202152, DCM202161, DCM202163, DCM202164), M. GEFFRAY (absent pour la délibération n°DCM202140), Mme MARTINS, M. KARI (absent pour les délibérations n°DCM202160, DCM202163), M. ROSNET (absent pour la délibération n°DCM202162, DCM202163), Mme EYRAUD (absente pour les délibérations n°DCM202162, DCM202164 et DCM202166), Mme TABUTIN (absente pour la délibération n°DCM202162, DCM202163, DCM202164), M. BOISMENU (absent pour la délibération n°DCM202165), Mme PAGNON (absente pour la délibération n°DCM202165), M BUDAK, Mme BELIN (absente pour la délibération n°DCM202163), Mme De VAULX-RICAUD (absente pour la délibération n°DCM202163), M. FIRKY (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme VINCENT, M. LESAGE (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), Mme BATILLAT (absente à la délibération n°DCM202164), M. LUNTE (absent pour la délibération n°DCM202165), M. DARNET, M. CHARMANT, M. JACQUET (absent pour la délibération n°DCM202160), M. FLEURY (absent pour la délibération n°DCM202160, DCM202165), M. MONNET (absent pour la délibération n°DCM202163), Mme ROBERT (absente à la délibération n°DCM202164),

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme NAVEAU a donné pouvoir à M. Philippe BOISMENU
Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à M. Johnny KARI
Mme LEPRINCE a donné pouvoir à Mme Cécile De BREUVAND
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme Nicole TABUTIN
M. BERNARD a donné pouvoir à M. Mathieu GEFFRAY (ne donne pas pouvoir pour les délibérations n°DCM202152 et DCM202161)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Alexandre LESAGE

PROJETS DE LABELLISATION RAMSAR DU VAL D'ALLIER BOURBONNAIS, DE VICHY AU BEC D'ALLIER, ET DE LABELLISATION VILLE DES ZONES HUMIDES ACCREDITEE PAR LA CONVENTION RAMSAR DE LA VILLE DE MOULINS

Mairie de Moulins
B.P. 1629
03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49
Courriel : contact@ville-moulins.fr

PROJETS DE LABELLISATION RAMSAR DU VAL D'ALLIER BOURBONNAIS, DE VICHY AU BEC D'ALLIER, ET DE LABELLISATION VILLE DES ZONES HUMIDES ACCREDITEE PAR LA CONVENTION RAMSAR DE LA VILLE DE MOULINS

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Monsieur GEFFRAY,***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de labellisation Ramsar du Val d'Allier Bourbonnais, de Vichy au Bec d'Allier, en tant que zone humide d'importance internationale (sous l'égide de l'UNESCO),

Considérant que ce label vise les zones humides d'importance majeure et permet au territoire d'être reconnu au patrimoine mondial des zones humides,

Considérant que les services de l'Etat et l'association Ramsar-France ont confirmé l'intérêt de la démarche et l'éligibilité potentiel du Val d'Allier Bourbonnais,

Considérant que le CEN Allier a été désigné structure coordinatrice de ce projet sous l'égide de la préfecture de l'Allier,

Considérant l'intérêt de ce projet pour le territoire qui a notamment pour objectif de :

- Assurer la préservation du patrimoine naturel et de la ressource en eau
- Préserver et mettre en valeur l'identité du territoire
- Favoriser un développement économique durable, notamment en matière agricole, et en matière de tourisme de nature
- Contribuer à la structuration des initiatives de valorisation des patrimoines naturels, historiques et culturels
- Améliorer la notoriété et l'appropriation du territoire et de ses enjeux, notamment par les habitants
- Apporter une cohérence territoriale en renforçant le lien entre la partie amont du territoire dans l'Allier et la partie aval, entre Nièvre et Cher
- Reconnaître au territoire un rayonnement international
- Favoriser les échanges nationaux et internationaux avec les acteurs d'autres territoires
- Animer le territoire, contribuer à son attractivité et à son dynamisme
- Renforcer l'éligibilité à d'importants programmes d'aménagements

Considérant l'existence d'un label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention Ramsar.

Considérant le caractère structurant de la rivière Allier pour la Ville de Moulins,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la participation de la Ville de Moulins aux comités de préfiguration en vue de la labellisation Ramsar du Val d'Allier Bourbonnais,

Approuve la participation active de la Ville de Moulins dans la co-construction de ce projet,

Approuve la préparation d'une candidature à la labellisation de la Ville de Moulins en tant que Ville des Zones Humides accréditée par la Convention Ramsar.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,

L'adjoint délégué
au Développement durable
et à la transition écologique

Mathieu GEFFRAY